

Publié le 5 avril 2015.  
Dernière modification : 15 novembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE (1906-1930)



[Coll. Jacques Bobée](#)

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> MOYNE, notaire à Paris, 7, rue Laffitte, le 13 novembre 1906

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENT MILLE FRANCS

SIÈGE SOCIAL À PARIS

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Paris, le 5 décembre 1906.  
Un administrateur (à gauche), Léopold Morel  
Un administrateur (à droite), Paul Buffet

---

Compagnie minière de Guinée  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1907)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 janvier 1907)

Cette société a pour objet : la recherche, en Guinée française, au Soudan, et aux autres pays, des minerais aurifères diamantifères, des pierres précieuses et de tous autres minerais.

Le siège de la société est à Paris, rue de Berlin, n° 16.

M. [le commandant Maxime] Villiaume <sup>1</sup> apporte à la société :

1° La promesse de lui: faire transférer gratuitement seize permis de recherches minières qui ont été accordés aux termes d'arrêtés de M. le gouverneur par intérim de la Guinée française, le 28 juin 1906, et sous les conditions et réserves indiquées de ces arrêtés avoir :

En rémunération de l'apport, il est distribué à M. Villiaume :

1° 7.500 parts de fondateur, à prendre sur les 10.000 parts de fondateur ci-après créées sous l'article 19.

2° Et une somme de 115.000 fr. en espèces qui devra lui être versée dans le mois de la constitution définitive de la présente société, notamment à raison des demandes des permis ci-dessus, études, missions et frais de prospection.

Le fonds social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000 fr.) divisé en cinq mille actions de cent francs chacune, toutes à souscrire et payables en numéraire.

Les premiers administrateurs nommés sont :

M. Buffet Paul, rentier <sup>2</sup>, demeurant à Paris, 13, rue Cassette.

M. Collignon Auguste, propriétaire [adm. Cie industrielle du platine], 27, avenue Marceau.

M. Drosso Constantin <sup>3</sup>, rentier, 94, avenue Malakoff.

M. Galicier Albert, industriel, 13, rue Auber.

M. Gaillochet Henri, banquier [Chopy & Gaillochet], 18, rue Saint-Marc.

M. Morel Léopold <sup>4</sup>, industriel, 154, boulevard Malesherbes.

---

<sup>1</sup> Charles *Maxime* Villiaume (Nomexy, 1858-Vincennes, 1920) : officier d'artillerie. Chargé d'une mission de prospection minière à Madagascar (1899), administrateur des Mines de la Haute-Guinée, des Mines de Siguri et de la Société d'études minières de l'Afrique française. Officier de la Légion d'honneur.

<sup>2</sup> Paul Buffet (1857-1927) : fils de Louis Buffet, ancien parlementaire des Vosges. Administrateur du CIC (1899-1927), son représentant dans diverses sociétés, dont la Compagnie minière de Siguri et la Compagnie industrielle du platine. Voir *Qui êtes-vous ?*

<sup>3</sup> Constantin Drosso (de nationalité roumaine) : frère de Mme Mavrogodato, remariée à Jean Bonnardel. Administrateur de la Cie industrielle du platine, des Mines de Siguri, de The South American Goldfields (Guyane française), plus tard de la Société minière française au Maroc (filiale du Platine).

<sup>4</sup> Léopold Morel : administrateur de la Compagnie internationale des Procédés Adolphe Seigle (appareils de lumière gazéificateur), de la Société française minière et métallurgique en Serbie (1898) et de la Compagnie industrielle du platine, il fait carrière au sein du groupe Charles VICTOR (Auxiliaire de crédit) : administrateur de la Rente foncière (1906), de la Compagnie minière de Guinée (1907), commissaire aux comptes de la Banque centrale française (1907), administrateur de la Compagnie occidentale de Madagascar (1909), de la Société d'études minières et industrielles (1919), de la Compagnie de recherches et d'exploitations minières (1925), filiale indochinoise du Platine...

M. de Saint-Quentin Marcel <sup>5</sup>, rentier, 125, boulevard Malesherbes.

---

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES  
Inscrites au *Bulletin annexe du Journal officiel*  
Publié en exécution de la loi du 30 janvier 1907  
et du décret du 27 février 1907.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1907)

Compagnie minière de Guinée. — Constituée le 5 déc. 1906 par M. Maxime Villiaume, rue de la Paroisse, n° 22, à Fontainebleau, cette société, au capital initial de 5.000 francs, augmenté ces jours-ci de 500.000, a pour objet la recherche de tous minerais en Guinée, au Soudan et autres pays. M. Drosso est administrateur délégué, rue de Berlin, n° 16. Paris.

---

Intervention de la [Compagnie du Maroc et des colonies africaines](#)

« Vers le milieu de 1907, [le groupe Lyonnais] put arriver à ses fins, c'est-à-dire à faire passer dans son giron par une série de contrats syndicaux, les affaires de Guinée créées ou en préparation à Paris.

Comme nous l'avons dit déjà, la Compagnie du Maroc manœuvrait assez habilement pour prendre une participation dans la Compagnie minière de Guinée et la Compagnie Afrique et Congo. Parallèlement, elle s'abouchait avec le groupe Mollet et formait, le 4 juillet 1907, la Société des mines de la Haute-Guinée, fondée par M. Métivier pour l'exploitation de permis de recherches achetés à M. Mollet — où se réalisait définitivement la liaison entre le groupe lyonnais et le groupe parisien. »

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1908)

---

1907 (octobre) : absorption de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines et des ses participations (dont la Compagnie minière de Guinée) par la [Banque coloniale et de travaux publics](#)

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 30 octobre 1907)

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DE GUINÉE, 16, Berlin. — Capital porté de 750.000 fr. à 1.000.000 fr. — 14 oct. 1907. — *Petites Affiches*.

---

À PROPOS DES  
MINES D'OR DE LA GUINÉE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 janvier 1908)

---

<sup>5</sup> Marcel de Saint-Quentin : directeur, puis administrateur (1893-1908) du Crédit industriel et commercial, son représentant à la Cie générale française des tramways (1894), aux Caoutchoucs de Casamance (1898) et à la Cie industrielle du platine (1902).

I. — L'exploitation des gisements aurifères de la Guinée et de la crédulité des capitalistes.

Ce ne fut pas sans surprise — même, et surtout peut-être, dans les milieux coloniaux — que l'on vit, vers le mois de juillet dernier, les cours de l'action Compagnie minière de Guinée — jusqu'alors totalement inconnue sur le marché, — progresser avec une rapidité vertigineuse.

Le relevé suivant est singulièrement suggestif :

6 juin (introduction en banque)	487
21 juin	484
9 juillet	680
16 juillet	660
29 juillet	860

Qu'était exactement cette Compagnie minière de Guinée ? D'où venait-elle ? Qu'avait-elle fait qui justifiait une aussi considérable prime sur ses actions du nominal de 100 fr. ? Bien peu auraient pu le dire. Les mieux renseignés savaient vaguement que la Compagnie minière de Guinée avait été constituée en novembre 1906 au capital de 500.000 francs, porté depuis à 750.000 francs représenté par 7.500 actions de 100 francs, en vue de l'exploitation de terrains aurifères, s'étendant sur une superficie de 85.000 hectares environ, vers le centre du mystérieux continent noir. Cet état civil n'était peut-être pas suffisant encore, en dépit de patronages fort honorables, pour expliquer une hausse de cours décuplant presque, en six mois à peine, la valeur initiale de l'action. La Compagnie minière de Guinée avait-elle donc fait, dans son domaine réputé aurifère, quelque découverte sensationnelle susceptible d'édifier rapidement la fortune de ses actionnaires ? Nullement. Cette hausse des cours était tout simplement, comme aurait dit M. Prud'homme... un coup de clairon. Elle avait essentiellement pour objet, dans l'esprit du petit groupe de financiers audacieux qui la provoquaient et la soutenaient, d'attirer l'attention des capitaux vers les problématiques exploitations aurifères de la Guinée Française en vue de la réalisation d'un plan financier actuellement en cours d'exécution. Nous aurons, dans un prochain article, à montrer l'organisation de ce plan ; disons, dès maintenant, qu'il consiste, à l'insu sans doute de quelques-unes des honorables personnalités concourant à sa réussite, à déterminer un vaste mouvement de spéculation à la faveur duquel on écoulerait, dans le public, avec gros bénéfices, les titres de toute une série de sociétés très récemment créées. Ce serait la réédition, en plus grand, de ce qui s'est fait l'an dernier avec succès — pour les promoteurs tout au moins — sur le marché de Lyon. Aussi bien, comme nous le verrons également, il existe une parenté très étroite entre les groupes lyonnais de diverses affaires africaines et ceux qui préparent, aujourd'hui, le lancement des sociétés aurifères de la Guinée.

Y a-t-il de l'or en Guinée ?

Cela ne paraît pas douteux, encore que les renseignements que l'on possède à ce sujet soient des plus vagues. Jusqu'ici, aucune exploration scientifique n'a été faite et il faut s'en rapporter pour se faire une opinion à ce sujet, aux récits, aussi pauvres en renseignements géologiques qu'ils sont abondants en descriptions ensoleillées, des rares voyageurs qui ont parcouru ces contrées. Dès l'antiquité, le centre de l'Afrique avait la réputation d'être riche en or : sur ce thème, les imaginations fertiles peuvent broder, pour peu qu'elles trouvent, dans des incidents de voyage, quelque occasion de

moderniser ce vieux lieu commun. Il semble, à lire les documents que l'on possède sur ce sujet, que l'on ne s'en soit point fait faute.

Les explorateurs, civils et militaires, qui ont parcouru les régions traversées par la boucle du Niger s'accordent tous à déclarer qu'il y existe d'importantes richesses aurifères. Sur quoi se base leur opinion ? Ils ont échangé avec les indigènes quelques verroteries contre de la poudre d'or. Les indigènes, évidemment, ont récolté eux-mêmes cette poudre d'or. C'est donc que le pays est aurifère. Ce postulat établi, les explorateurs ont cherché, au cours de leurs randonnées, les sources du précieux métal. D'ici, de là, ils ont aperçu quelques puits sur les berges des cours d'eau : c'est donc que l'indigène se livre à une exploitation méthodique ; pour qu'avec ses méthodes primitives, il y trouve un profit, il faut que la richesse aurifère soit importante.

La déduction est aisée à faire. Parfois même elle est précipitée par des considérations plutôt gaies ; c'est ainsi que dans le Lebi, par exemple, les rares explorateurs qui y ont pénétré n'ont jamais pu voir les gisements aurifères parce que les nègres de là-bas les cachent soigneusement, paraît-il, aux étrangers. Comment ne pas conclure, pour peu qu'on ait d'enthousiasme, à l'extraordinaire richesse de ces gisements et l'on nous affirme, avec le plus grand sérieux, qu'il y existe une « montagne » appelée par les indigènes le « dieu fétiche » qui forme un énorme amas d'or. Beau pays des mirages !

Assurément il y a de l'or en Guinée. À preuve l'anecdote que l'on raconte, après les doctes discussions, dans les milieux coloniaux : M. X., envoyé en mission là-bas, vers les sources du Niger bleu, par un groupe financier, avait fait une ample récolte de terres alluvionnaires dont ses essais sommaires sur place avaient révélé la haute teneur. Pour soumettre ses découvertes à des analyses sévères, il décida d'apporter sa provision en France. En cours de route, les porteurs, las de porter des caisses pleines de terre, dont ils ignoraient le prix, n'hésitèrent pas à les vider, au risque de quelques coups de bâton, pour alléger leur fardeau. Mais il fallait, à destination, les représenter pleines. Avec autant de décision, le matin de la dernière journée de marche ils remplirent leurs caisses de sable, pris à pelletées sur le chemin. Et ce sable, à l'épreuve, révéla de l'or !

Décidément il y a bien partout de l'or en Guinée. Mais quelle est la formation géologiques des terrains aquifères ? Quelle est leur teneur ? La compétence de ceux qui échafaudent, à ce sujet, des hypothèses, n'égale peut-être pas leur bonne foi.

À défaut de prospections définitives, on peut procéder par analogie, et considérer que les formations aurifères de la Guinée et de la Côte d'Ivoire sont analogues à celles que l'on rencontre dans d'autres régions tropicales comme la Gold Coast et le Brésil. Il est possible qu'on y trouve des conglomérats semblables à ceux de la Gold Coast mais, pour le moment, il semble bien que l'on soit simplement en présence de terrains cristallophyllèles, injectés de couches plus ou moins aurifères, mais ne présentant pas le caractère de filons véritables avec épontes bien nettement remplissages minéralisés. Dans ces conditions, on ne pourra employer que la méthode des dragages. Il est fort douteux qu'elle donne des résultats capables de justifier les espérances que l'on cherche à éveiller. En tout cas, ce qui a été obtenu jusqu'ici n'est guère encourageant.

D'ailleurs, puisque nous venons de parler de la Gold Coast, colonie anglaise contiguë à la Côte d'Ivoire et à la Guinée, et que l'on déclarait, il y a six ou sept ans, devoir être un « nouveau Transvaal », a-t-elle répondu à ce que l'on en attendait ? Sur ce point, il n'y a qu'à consulter la cote : presque toutes les valeurs qui y figurent — et la liste en est longue — portent encore leur coupon 1 attaché ; une seule, l'an dernier, l'Ashanti Gold Corporation, a, à notre connaissance, déclaré un dividende. On avait, cependant, là aussi, promis monts et merveilles et, pourtant, il y a de l'or à la Gold Coast, mais les frais d'exploitation sont trop élevés pour que l'extraction soit payante ; ils sont d'un tiers, en moyenne, supérieurs à ceux des mines transvaaliennes. Peut-on espérer qu'à cet égard les mines de la Guinée — s'il est réellement possible d'équiper des mines en Guinée — seront mieux avantagées ?

Pour répondre à cette question, il suffit de consulter la carte, en commençant; toutefois, par se rendre nettement compte de ce que représentent les distances sur cette carte.

La région prétendue aurifère, où les compagnies fondées ces temps derniers ont acquis des permis de recherches couvrant des surfaces considérables, est située au sud et au sud-est de Bammako, à cinq ou six cents kilomètres de la côte. Les promoteurs des mines de la Guinée affirment que rien n'est plus facile que de se rendre dans cette région ; à les en croire, une quinzaine de jours tout au plus y suffisent.

Le tout est de s'entendre. Pour traverser la France, de Paris à Marseille, douze heures suffisent aussi : mais comptez donc le temps nécessaire pour faire franchir le même trajet à des marchandises ; on peut décupler. De même, s'il est possible qu'un particulier se rende en quinze jours, par les courriers les plus rapides, de Bordeaux à Bammako, sur le Niger, il n'est point trop de compter trois ou quatre mois pour le temps que les marchandises mettront à faire le même voyage. Pour se rendre dans la Haute Guinée. il faut emprunter la voie du Sénégal et remonter ce fleuve de Saint-Louis à Kayes ; mais sa navigabilité laisse fort à désirer après les crues de l'hivernage qui atteignent jusqu'à 12 et 15 mètres à Bakal, 6 à Lodor, 3 ou 4 à Dagana, les biefs qui séparent les divers étages de chutes du haut fleuve gardent encore beaucoup d'eau, mais la partie inférieure est très amaigrie. La navigation jusqu'à Kayes n'est possible que pendant quatre mois. De Kayes à Bammako, sur le Niger, il y a le chemin de fer, puis, au-delà, il faut reprendre, pour se rendre dans le Tinkisso et le Siguiri, la navigation — quand elle est possible — sur les affluents-du Niger. En somme, les difficultés de transport sont considérables et ce transport lui-même très coûteux.

Il y a déjà, là-bas. une société, celle du Tinkisso, qui a monté des drague s: elle en a deux. À quel prix lui reviennent-elles ? Nous avons sous les yeux le bilan du 30 juin. 1906, et nous y voyons que le prix de revient de la drague n° 1 a été, de 466.000 francs — et encore, une fois montée, elle ne fonctionnait pas : le prix d'achat avant dû être de 200.000 à 230.000 fr. (prix d'achat de la drague n° 2 : 235.000 fr.), on voit que les frais de transport et de montage le doublent tout simplement. Du reste, la Société du Tinkisso n'a encore donné aucun résultat et son capital de 1.500.000 fr. est absorbé. Ce précédent n'est point encourageant.

Cela n'empêche point que l'on fait coter des primes extravagantes aux affaires de Guinée, récemment introduites sur le marché. Bien qu'elle n'ait pas conservé ses hauts cours de l'été dernier, l'action Compagnie minière de Guinée est encore à un niveau qu'aucun fait précis, palpable, ne peut expliquer.

Il en est de même des autres. Voici, d'ailleurs, les cours cotés :

Date de constitution	Désignation	Nominal	Cours
1 nov. 1906	Cie minière de Guinée (act.)	100	520
	Cie minière de Guinée (parts)	100	340
Octobre 1907 :	Ouest Africain français (act.)	100	310
	Ouest Africain français(parts)	100	131
1 juil. 1907	Siguiri (act.)	100	315
	Siguiri(parts)	100	137

On voit que pour les entreprises de cette espèce la valeur, en Bourse, n'attend pas le nombre des années.

Nous ne voulons pas prétendre que toutes les affaires minières de Guinée et de la Côte d'Ivoire sont ou seront mauvaises. Dans le nombre il pourra y en avoir d'intéressantes ; mais, quoiqu'il soit de l'essence de la Bourse d'escompter des résultats, nous estimons qu'il est excessif de demander au capitaliste d'escompter, dès maintenant, dans la mesure où on l'y invite, des possibilités ne reposant encore que sur des hypothèses. Que des banquiers, que des riches syndicats s'intéressent aux entreprises aurifères de Guinée, ce serait parfait ; il peut y avoir là, pour l'avenir, de fructueuses récoltes et nous serons les premiers à applaudir à l'effort des capitaux d'avant-garde ; mais du moment qu'il y a des risques considérables à courir, il est pour le moins incorrect de demander à l'épargne seule de les supporter en les lui cachant, et en organisant, contre elle, comme nous le montrerons une véritable conspiration.

---

Études financières  
Mines d'or de la Guinée  
[Compagnie minière de Guinée](#)  
par L. Macry

(*Le Radical*, 10 janvier 1908)

[article démarqué de celui de *L'Information* du 7]

Y a-t-il de l'or en Guinée ? Voilà la question qu'il est permis de se poser devant les tentatives d'introduction sur le marché de différentes valeurs minières de la Guinée. La chose ne paraît pas douteuse, quoique les renseignements soient bien vagues. De tout temps, le centre de l'Afrique a été considéré comme riche en or, non pas que des explorations scientifiques aient déterminé l'existence et la richesse de gisements aurifères, mais parce que les indigènes récoltent de la poudre d'et qu'ils échangent contre des produits manufacturés.

Personne n'a vu les gisements où les nègres s'approvisionnent et aucun explorateur n'a même pu savoir comment ils en tirent le métal précieux. Mais l'imagination aidant, des gens peut-être très bien intentionnés ont voulu voir un « Nouveau Transvaal » dans le centre du continent noir, où la [Compagnie minière de Guinée](#) possède des terrains aurifères d'une superficie de 85.000 hectares !

Pareille illusion avait hanté le cerveau de ceux qui se lancèrent il y a six ou sept ans sur la Côte d'Or, voisine de la Guinée et de la Côte-d'Ivoire. Il fallut vite déchanter. Des nombreuses sociétés d'exploration qui se fondèrent alors, seule l'Ashanti Gold Corporation put déclarer un dividende l'année dernière. L'or existait cependant dans les régions exploitées, mais les frais n'étaient pas en rapport avec le rendement.

Les mines de Guinée, dont il est question aujourd'hui, se trouvent au sud et au sud-est de Bamako, à 5 ou 600 kilomètres de la côte, dans une région encore sauvage, où les moyens de transport font complètement défaut.

L'affaire est d'autant moins encourageante que la Société [des dragages aurifères] de Tinkisso, qui fonctionna déjà dans cette région, n'a donné jusqu'ici aucun résultat et a absorbé entièrement son capital de 1.500.000 francs.

On ne saurait donc fonder des espoirs sérieux sur des possibilités qui ne sont pas encore sorties du domaine de l'hypothèse, et sans préjuger de l'avenir des mines d'or de la Guinée, nous estimons qu'il serait prudent d'attendre les résultats acquis avant d'y engager des capitaux.

---

À PROPOS DES  
MINES D'OR DE LA GUINÉE

(L'Information financière, économique et politique, 14 janvier 1908)

II. — Une mère gigogne. — La Compagnie du Maroc et sa nombreuse famille. — Le lien qui unit les affaires de Guinée.

Nous avons dit dans un précédent article (l'Information du 7 janvier), que le projet d'exploitation des mines d'or en Guinée — qui a servi de prétexte à la création, depuis un an, de nombreuses sociétés — était une façade derrière laquelle s'organisait un vaste plan de spéculation boursière.

Il nous faut prouver cette assertion.

Pour ce faire, nous allons montrer, aujourd'hui, les liens qui unissent — à l'insu de beaucoup de ceux ayant prêté l'appui de leur nom et de leurs relations à ces affaires — les diverses sociétés englobées dans ce plan. Celles-ci se répartissent en deux groupes : l'un, dit groupe Lyonnais ; l'autre, groupe parisien. C'est le premier qui, voyant son étoile pâlir à Lyon (où il avait sur les bras toute une série d'affaires marocaines devenues lourdes à porter) et n'y trouvant plus un champ d'action suffisant à ses vastes ambitions, fut l'inspirateur du groupe parisien, le principal artisan de la campagne basée sur la crédulité de l'épargne. Sans doute les circonstances s'y prêtaient ; son habileté consista, précisément, à savoir admirablement s'en servir.

Dans le relevé suivant, nous avons indiqué, en face de la désignation de chaque société, les administrateurs dont le nom forme l'un des chaînons du lien qui les unit toutes entre-elles.

Ass. constitutive	Désignation de la société	Administrateurs
1905	Compagnie du Maroc et des colonies africaines	MM René Gautier, de la Tour d'Auvergne, Magon de la Giclais.
1906	Syndicat minier du Maroc	MM. Chambaud de la Bruyère, R. Gautier, de la Tour d'Auvergne, Bouché, Lacroix.
1906	Compagnie immobilière du Maroc et des colonies africaines	Magon de la Giclais.
1906	Compagnie des mines d'or du Bouré-Sékié et de l'Afrique occidentale	MM. R. Gautier, Chambaud de la Bruyère, Lacroix, Bouché, Collart.
1907	Compagnie du Nord-Amazone	MM. Allary, Chambaud de la Bruyère, Lacroix.
1907	Société marocaine de banque et de commerce	MM. Allary, Chambaud de la Bruyère, R. Gautier.
1907	Société financière du Sud-Est	MM. Pierre Métivier.
1907	Banque coloniale et de travaux publics	MM. Lethel, Collart, Lacroix, Allary, Chambaud de la Bruyère, Pierre Métivier.
1907	Société des mines de la Haute-Guinée	MM. H. Mollet, Lethel, Collignon, J. Perquel, vicomte d'Iray.
1906	Compagnie minière de Guinée	MM. Drosso, Buffet, Collignon, général Famin, J. Perquel.
1907	Compagnie des mines de Siguiri :	MM. général Famin, Buffet, Collignon, Drosso, J. Perquel.
1903	Société minière et coloniale de l'Ouest Africain (Henry Mollet et Cie)	M. H. Mollet (gérant).
1904	Dragages aurifères du Tinkisso	M. H. Mollet, vicomte d'Iray.



Il est, d'ailleurs, d'autres indications qui contribuent à fortifier la démonstration d'une union étroite d'intérêts entre ces diverses entreprises.

C'est ainsi, notamment, que la Société marocaine de banque et de commerce, la Banque coloniale et de travaux publics, la Compagnie minière de la Haute Guinée ont leur siège social chez M. Métivier, négociant commissionnaire, domicilié alternativement 5, rue d'Athènes, et 94, rue de la Victoire, administrateur de la Société financière du Sud-Est et représentant officieux à Paris du groupe lyonnais.

Par ailleurs, M. Jules Perquel, administrateur de la Société des mines de la Haute-Guinée (groupe lyonnais), de la Compagnie minière de Guinée (groupe parisien), de la Compagnie des Mines de Siguiri (groupe parisien), est le signataire des notices publiées au *Bulletin annexe de l'Officiel*, numéro du 20 mai 1907, par la Société marocaine de banque et de commerce (groupe lyonnais), et la Banque coloniale et de travaux publics (groupe lyonnais).

On peut encore noter que dans le rapport de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines à son assemblée du 3 juin 1907, cette société — le fief du groupe lyonnais — déclare avoir pris d'importants intérêts dans la Compagnie minière de Guinée et la Compagnie Afrique-Congo. Enfin, complétant encore cet enchevêtrement signalons que la Compagnie des mines de Bouré-Sekié (groupe lyonnais), a déclaré, dans son rapport à l'assemblée du 21 octobre 1907, avoir souscrit au pair 450 actions des Mines du Siguiri (groupe parisien), et 2.450 actions de la Société nouvelle du Koba de Balato (groupe parisien) ; il est assez curieux de constater, à ce sujet, que l'un des premiers actes d'une société d'exploitation comme la Société du Bouré-Sekié a été d'employer près du tiers de son capital à des participations dans des entreprises voisines ayant un objet identique au sien.

Par quel enchaînement de circonstances cette amalgamation des mines d'or de la Guinée s'est-elle produite ?

C'est le secret des négociations conduites par les principaux intéressés. Cependant, en s'en tenant aux seuls faits publics, il est assez facile de reconstituer la genèse de l'entreprise.

Tout à l'origine, comme nous l'avons dit, se trouve la Compagnie du Maroc et des colonies africaines. Cette entreprise, dont l'objet initial était assez nébuleux, avait été modestement constituée à Lyon, en avril 1905, au capital de 75.000 fr. Inspirée par une personnalité très audacieuse, elle ne tarda pas à trouver sa voie dans la création de toute une kyrielle de filiales et de sous-filiales. C'est ainsi que l'on vit naître, successivement, sous l'aile de cette mère gigogne : le Syndicat minier du Maroc (juillet 1906), la Compagnie minière et industrielle du Maroc et des colonies africaines (octobre 1906), la Compagnie des mines d'or du Bouré-Sékié (novembre 1906), la Compagnie du Nord-Amazone (janvier 1907), la Société marocaine de banque et de commerce (avril 1907), la Société financière du Sud-Est, la Société des mines de la Haute-Guinée (juillet 1907).

Entre-temps, ces diverses entreprises avaient, à l'exemple de la société-mère, procédé à des augmentations de capital. C'est qu'en effet sur le marché de Lyon, où les cours de ces affaires étaient vigoureusement poussés en avant, le commerce du papier marchait admirablement, à tel point qu'un honorable agent de change pouvait dire, un jour, en parlant du promoteur de ces multiples affaires : « Un banquier, lui ? Allons donc, tout au plus un imprimeur ! » Ce commerce marchait si bien que la Compagnie du Maroc et des colonies africaines, dont le capital avait été porté de 75.000 fr. à 225.000 francs puis à 525.000 francs, pouvait accuser, pour son second exercice, un bénéfice de 586.587 francs, soit un chiffre supérieur au capital. Cependant, la fragilité des bases sur lesquelles était échafaudée cette montagne de papier, à qualificatif marocain ou africain, ne permettait pas d'espérer que l'on put, plus longtemps, exploiter la région lyonnaise. Le marché de Paris, d'autre part, offrait un champ d'action plus vaste.

Le tout, était de trouver l'occasion d'y venir lancer, avec chance de succès et grosses primes, les titres créés.

Les gisements d'or de la Guinée fournirent à point cette occasion.

Déjà on s'en occupait à Paris. Dans certains milieux très honorables, on songeait à tirer parti des renseignements — encore vagues — apportés par quelques explorateurs, qui affirmaient la possibilité de traiter avec profit les alluvions de cette région. Un groupe, inspiré ou dirigé par M. H. Mollet avait déjà constitué deux sociétés (Société minière et coloniale de l'Ouest Africain et Société des dragages du Tinkisso). Encore qu'aucun résultat bénéficiaire n'ait été obtenu il y avait là une première tentative intéressante, se poursuivant, d'ailleurs, aux risques d'un nombre restreint de commanditaires qui avaient — ou avaient eu — la foi. Par ailleurs, avec le concours de personnalités connues du monde financier parisien, un Syndicat d'études avait été formé pour l'exploration de la Haute-Guinée.

C'est alors que le groupe lyonnais entra en scène.

Dès novembre 1906, il avait posé un premier jalon en constituant la Compagnie des mines d'or du Bouré-Sekié, filiale de la Compagnie du Maroc. Ses batteries étaient si bien dressées que vers le milieu de 1907, il put arriver à ses fins, c'est-à-dire à faire passer dans son giron par une série de contrats syndicaux, les affaires de Guinée créées ou en préparation à Paris.

Comme nous l'avons dit déjà, la Compagnie du Maroc manœuvrait assez habilement pour prendre une participation dans la Compagnie minière de Guinée et la Compagnie Afrique et Congo. Parallèlement, elle s'abouchait avec le groupe Mollet et formait, le 4 juillet 1907, la Société des mines de la Haute-Guinée, fondée par M. Métivier pour l'exploitation de permis de recherches achetés à M. Mollet — où se réalisait définitivement la liaison entre le groupe lyonnais et le groupe parisien.

Au lendemain même de cet heureux événement, l'édifice était couronné par un coup de maître : la création, le 18 juillet 1907, de la Banque coloniale et de travaux, publics, au capital de 10 millions. Le premier acte du jeune établissement fut, en effet, d'absorber pour 5.400.000 fr., soit plus de la moitié de son capital et, en plus, la remise de 10.000 parts de fondateurs, tout le portefeuille de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines. Ainsi, cette mère si prolifique, qui avait donné naissance, en deux ans, à une dizaine de filiales, disparaissait tout à coup dans le sein de son dernier enfant. Nous reviendrons, dans un prochain article, sur cette opération, ce qui nous permettra de mettre en lumière avec quelle aisance certains financiers jouent des majorations et avec quelle facilité d'autres acceptent des responsabilités morales que leur situation devrait leur faire éviter avec soin.

Aussi bien, nous avons simplement voulu montrer, aujourd'hui, comment, sous les manœuvres du groupe entreprenant de la Compagnie du Maroc, les affaires de mines d'or de Guinée étaient désormais liées entre elles. Nous pensons l'avoir suffisamment démontré en ne nous servant que de faits tout aisément contrôlables.

---

Cie minière de Guinée  
Augmentation du capital  
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 janvier 1908)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Moyne, notaire à Paris, le 8 octobre 1907, il résulte que l'augmentation de capital, qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 2 mai 1907, est devenue définitive par l'émission de 2.500 actions nouvelles de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées au moins de moitié. Il a été versé, en outre, une prime de 200 fr. par action. Le capital social, qui était de 750.000 fr., a été

ainsi porté à 1 million de francs, et. l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.  
— *Petites Affiches*, 28 octobre 1907.

---

Sociétés coloniales françaises  
(*Le Capitaliste*, 6 février 1908)

En Guinée, des prospections consciencieuses et méthodiques ont été faites depuis cinq ans dans les régions d'où les indigènes ont extrait depuis des siècles des quantités importantes d'or. Les territoires dénommés Tinkisso, Siguri, Bouré-Siéké, Koba de Balato, Didi ont fourni des éléments plus particulièrement concluants, et les prospecteurs assurent que le minerai atteint dans notre colonie les meilleures teneurs aurifères du Transvaal.

La Compagnie minière de Guinée s'obtient à 493.

---

À PROPOS DES  
MINES D'OR DE LA GUINÉE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 février 1908)

*Nous recevons du président du conseil d'administration de la Banque coloniale et de travaux publics, la lettre suivante que l'impartialité nous fait un devoir d'insérer :*

Monsieur le directeur de *l'Information*,

*L'Information* a publié sous le titre « À propos des Mines d'or de la Guinée » une série d'articles critiquant les opérations des diverses sociétés qui se sont constituées depuis bientôt trois années pour la mise en valeur des gisements de cette région. Les unes, comme la Compagnie minière de Guinée, particulièrement visée dans votre premier article, sont des sociétés directement constituées en vue de la prospection, les autres, ayant un objet plus général, comme la Banque coloniale et de travaux publics, se sont largement intéressées dans les affaires minières de la Guinée.

Dès le premier article, il nous était apparu que votre documentation sur ces affaires était insuffisante ; des renseignements qu'il eût été aisé à votre rédacteur de puiser aux sources mêmes, en les contrôlant, à son loisir, vous eussent certainement conduits à vous abstenir de certaines critiques et de certaines attaques.

Sans vouloir, par principe, entrer d'une façon courante en polémique avec la presse, et en lui laissant le soin de rectifier elle-même, mieux informée, les erreurs qu'il peut lui arriver de commettre, il nous a semblé que *l'Information* était trop répandue, et que ses études financières jouissaient d'une réputation de sérieux trop générale pour qu'il nous fût permis de garder un silence sans réserve.

Il serait trop long de suivre pas à pas vos articles et de formuler une à une toutes les rectifications qu'ils comporteraient de notre part. Deux exemples nous suffiront à vous démontrer, à vous-mêmes et à vos lecteurs, à quel point ces rectifications s'imposent.

Vous dites dans le premier article de cette série : « Jusqu'ici, aucune exploration scientifique (des gisements aurifères de Guinée) n'a été faite et il faut s'en rapporter, pour se faire une opinion à ce sujet, aux récits... des rares voyageurs qui ont parcouru ces contrées. »

Permettez-nous donc de vous apprendre qu'une première mission d'ingénieurs fût envoyée en 1902-1903 par les titulaires des permis d'exploration alors pris en Guinée, sous la direction de l'ingénieur australien Atherton, associé de l'École des mines de

Ballarat. Son rapport contient une étude détaillée de la région au point de vue géologique, et les résultats de ses prospections sur les diverses concessions qu'il a visitées, au nombre desquelles celles de Didi, appartenant actuellement à la Compagnie du Bouré-Siéké, et de Kentiman appartenant aujourd'hui à la Compagnie des mines de Siguiri. Onze prises d'échantillons sur les travaux de prospection effectués dans la plaine de Didi, sur une surface de 300 hectares, ont donné les résultats suivants :

Échantillon n°	Profondeur à laquelle on a pris l'échantillon en pieds	Nature	Teneur en or (gr.)		
1	20	Alluvion	30	36	49
2	25	Alluvion	60	132	43
3	30	Alluv. et quartz	270	—	—
4	26	Alluvion	45	61	39
5	22	Alluvion	36	48	36
6	18	Alluvion	42	30	48
7	12	Alluvion	33	31	46
8	24	Alluvion	30	34	45
9	30	Alluvion	90	43	48
10	Surface	Quartz	30	45	52
11	Surface	Quartz	37	33	45

L'année suivante, nouvelle mission d'ingénieurs (mission Wood), puis une troisième campagne de prospection était dirigée derechef par Atherton.

En 1906, un groupe de capitalistes français envoyait sur place le commandant Villiaume dont la compétence, en matière géologique notamment, est incontestée. À la suite de son rapport, qui contenait une étude scientifique approfondie de la région, ce groupe constituait la Compagnie minière de Guinée et envoyait en Guinée une seconde mission sous les ordres du commandant Villiaume et de l'ingénieur Marié. C'est au cours de cette mission et sur les avis des découvertes faites pendant la campagne 1907, que, sans le moindre appel au public et par les achats de quelques capitalistes informés, les titres de cette société, en très petit nombre d'ailleurs, ont été poussés aux cours qui vous ont surpris.

En même temps la Compagnie du Bouré-Siéké envoyait la mission Gilnicki puis une mission de prospecteurs anglais, et la Compagnie de Siguiri la mission Loew.

Nous n'avons pas le droit, sans l'autorisation des compagnies intéressées, de vous donner les résultats techniques des travaux de ces missions. Nous ne doutons pas que, si vous vous adressiez à ces sociétés, elle ne fussent prêtes à vous documenter largement. Nous avons cependant le droit de faire état des déclarations officiellement faites à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie minière de Guinée le 14 octobre 1907 et dont il appert :

1° Que M. Marié rentré en France au cours de l'été 1907 déclarait « nettement favorables » les données recueillies dans les sondages faits dans la vallée de Kéréta et

estimait qu'en poussant vigoureusement les recherches, un cube important de minerai payant serait mis en évidence rapidement.

2° Que M. Villiaume avait continué les travaux après le départ de M. Marié et avait rencontré à 12 mètres de profondeur, une série de veinules donnant une moyenne de 43 gr. 4 à la tonne et le tout-venant 16 gr. 5.

J'ajoute que certains échantillons prélevés depuis lors, envoyés à Paris à l'analyse des spécialistes les plus compétents, ont donné des teneurs infiniment plus considérables et dont nous ne voulons même pas donner le chiffre au public, ne voulant à aucun prix pouvoir être taxés de chercher à créer un « emballement » sur ces affaires.

Le projet des sociétés de prospection de la Guinée est de mettre sur pied immédiatement, sur les points reconnus et cubés, des exploitations dont les résultats permettront au public, le moment venu, de juger exactement de la valeur de la Guinée aurifère.

Nous n'insistons pas davantage, et il ne nous reste qu'à relever encore, à simple titre d'exemple, une autre erreur commise dans votre troisième article, particulièrement consacré à la Banque coloniale et de travaux publics : vous y énoncez le fait que « l'action de 100 francs du Bouré-Siéké (Société fondée en novembre 1906) était cotée en avril 1907 moins de 500 francs, en mai plus de 2.500, pour ne valoir aujourd'hui qu'à peine 500 francs ».

La disproportion entre ces cours est considérable, et de nature à frapper l'imagination du lecteur. Votre rédacteur n'a omis qu'un point — cependant essentiel : Au mois de mai 1907, la Compagnie des mines d'or du Bouré-Siéké n'était qu'une société d'études, au capital de 120.000 fr., divisé en 1.200 actions de 100 francs.

À ces actions (qui ont été, en effet, à cette époque cotées à des cours allant jusqu'à 2.500 fr.) était attaché un droit de préférence à la souscription de la future augmentation de capital. Cette augmentation a été réalisée peu après, le capital étant porté à 1 million par la souscription de 8.800 actions nouvelles, émises à 110 francs, soit avec une prime de 10 francs seulement. Les porteurs anciens avaient droit à la souscription dans ces conditions de 11 titres nouveaux pour 3 anciens. Il vous est facile d'établir la parité avec ces données ; le calcul est à la portée des intelligences les plus simples :

Un actionnaire acheteur de 3 actions anciennes dans les cours les plus élevés, si vous voulez, a exercé son droit de préférence. Il se trouve ainsi nanti de :

3 actions anciennes lui revenant 7.500 francs ;

11 actions nouvelles lui revenant 1.210 francs.

Au total, 14 actions lui revenant à 8.710 francs, soit au prix moyen de 620 fr. l'une.

Nous voici loin de la baisse fantastique de 2.500 à 500 francs, cours actuel, dont auraient été victimes les actionnaires de cette société, et en particulier la Banque coloniale, qui a trouvé dans le portefeuille à elle apporté par ses fondateurs un lot important de ces titres.

Nous n'insisterons pas davantage, convaincus que ces deux rectifications matérielles vous inspireront le désir de vous documenter d'une façon plus complète et plus exacte sur des affaires encore mal connues du grand public, parce qu'elles se sont précisément abstenues de toute espèce de réclame. Le jour où vous l'aurez fait, vous vous rendrez compte et vous tiendrez à reconnaître, nous en sommes convaincus par avance, qu'il y a eu dans cet. ensemble de sociétés, si gratuitement critiquées, un effort sérieux en vue de la mise en valeur du domaine colonial de la France.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le président du conseil d'administration

de la Banque coloniale et de travaux publics,  
Th. Léthel.

---

Sociétés coloniales françaises  
Compagnie minière de Guinée  
(*Le Capitaliste*, 13 février 1908)

Les titres de la Compagnie minière de Guinée s'inscrivent aux cours de 493 pour les actions et 300 pour les parts. L'avenir réservé aux exploitations aurifères de la Guinée paraît devoir être brillant. On sait, que des missions techniques ont, durant cinq années, méthodiquement prospecté le pays et le résultat de leurs efforts présente un grand intérêt. La superficie des gisements aurifères est très vaste et leur richesse en minerai aurait, dit-on, dépassé toute attente. De plus, les rapports de MM. les ingénieurs Villiaume et Marie assurent que les conditions d'exploitation sont très favorables.

---

Les mines d'or en Guinée  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1908)

.....  
La Compagnie minière de Guinée a été constituée en novembre 1906. Son capital est de 1 million divisé en actions de 100 fr. Il existe en outre 10.000 parts de fondateurs. Le centre des concessions, qui couvrent une superficie de 85.000 hectares, est le village de Komatigula. Une première mission a été envoyée sur place en décembre 1906 pour contrôler les permis Ce premier voyage a été suivi d'un second, sous la direction de MM. Villiaume et Marie. La mission emportait cette fois un matériel de recherches. Les résultats obtenus décidèrent les promoteurs à expédier sur les lieux un matériel d'exploration complet avec le personnel nécessaire. Tout était en place le 15 octobre dernier. Les rapports parvenus en France depuis cette date sont favorables. On a constaté à 12 mètres de profondeur une série de veinules dont les échantillons les plus riches donnent 43 grammes à la tonne Le tout-venant est d'une teneur moyenne de 16 gr. 1/2.

---

Un Transvaal français  
par Estienne  
(*Gil Blas*, 15 avril 1908)

Une colonie française est pleine d'or. — L'avenir de la Guinée

La France peut se vanter d'avoir aujourd'hui, elle aussi, comme l'Angleterre, une colonie productrice d'or, son Transvaal merveilleux. Elle peut aussi se flatter de l'avoir son champ d'or à une distance moitié moindre que celui de sa voisine, puisqu'il est en Guinée-Occidentale, au-dessous du Sénégal et sur les rives du Niger.

Nous possédons là, entre les postes de Siguiery [Siguir] et de Kindia, une contrée aurifère de belle étendue puisqu'elle s'étend, paraît-il, sur 1.800.000 hectares et qu'on y voit l'or germer presque à fleur de terre.

Voilà la bonne nouvelle qu'un de nos missionnaires coloniaux, le commandant Villiaume, est venu apporter à la Société de géographie, en une conférence qui, certainement, prendra date dans l'histoire financière du XX<sup>e</sup> siècle.

Pendant plus de deux ans, le commandant Villiaume a dirigé en Guinée, une minutieuse exploration géologique et minière. Avec le concours d'ingénieurs, il a examiné tous les terrains des vallées nigériennes, opéré des centaines de sondages, repéré les couches aurifères, leur étendue, leur profondeur, suivi la direction des filons et c'est un rapport tout technique et presque sans agrément, en raison de sa concision, qu'il vient de nous lire.

Il y compare simplement notre Guinée aurifère aux pays les plus productifs en or actuellement, et c'est une richesse semblable. D'une manière générale, l'or se présente à l'état de sulfure simple dans une zone en cuvette, à quelques mètres du sol des vallées : un sol d'argile peu épais, une couche de conglomérat ferrugineux et les sulfures aurifères apparaissent. Les moyennes, après analyse des terres, donnent, pour 1 mètre cube, 6 à 60 grammes, à 7 mètres de profondeur ; 9 grammes vers 8 mètres, 1 à 26 grammes, vers 11 mètres de profondeur.

D'autres moyennes pour d'autres points sont encore plus caractéristiques : 123 grammes à 1.200 grammes pour 1 mètre cube, vers 14 mètres. Les filons d'or sont également très abondants. « Nous ne parlons pas, ajoute le conférencier, des gros grains d'or qu'on trouve souvent à même, dans le sable des vallées. »

En résumé, conclut-il, l'avenir s'annonce à bref délai pour les champs d'or de la Guinée-Occidentale, et il termine sur cette citation tout à fait d'à-propos : « Travaillez, travaillez, c'est le fond qui manque le moins. »

On fit une belle ovation à ce conférencier précis et rude. Le commandant Villiaume, plutôt homme d'action que d'éloquence, le masque à la fois gaulois et chinois, avec ses interminables moustaches tombantes, semblait confus d'avoir à nous annoncer des choses aussi merveilleuses et capables de donner la fièvre à tous nos financiers.

---

Cie minière de Guinée  
Appel de fonds  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 août 1908)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration dans sa séance du 30 juillet 1908, a décidé de faire l'appel des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts sur les 10.000 actions, soit ensemble 30 fr. par titre à verser du 5 au 15 septembre 1908. inclus. Les versements devront être opérés chez la Société générale de Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris. — *Petites Affiches*, 17 août 1908.

---

Compagnie minière de Guinée

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du 26 octobre 1908.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 octobre 1908)

.....  
Dans le courant de l'année, MM. Galicier et Buffet ont dû, pour des motifs de convenances personnelles, se démettre de leurs fonctions d'administrateur.

Nous vous proposons de ratifier la décision provisoire que nous avons prise en appelant à siéger parmi nous :

M. le général Famin <sup>6</sup>, dont la grande expérience de toutes les choses coloniales rend très précieux le concours qu'il veut bien nous prêter.

M. le commandant Villiaume, savant géologue, correspondant du Muséum, qui a été le véritable instigateur des recherches minières faites en Haute-Guinée et qui, depuis quatre ans, dirige les travaux des missions de inspection dans ces régions.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Compagnie minière de Guinée  
(*Gil Blas*, 31 octobre 1908)

Les actionnaires de cette compagnie se sont réunis lundi en assemblées générales ordinaire et extraordinaire sous la présidence de M. le général Famin, vice-président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil expose d'une façon très détaillée la marche des travaux exécutés pendant l'exercice. Les résultats des prospections pendant la campagne 1907-1908 ont été satisfaisants. Dans la vallée du Kobako, où la grande quantité d'eau dont on pouvait disposer, et le peu de consistance des terrains stériles recouvrant les gisements aurifères semblent devoir permettre une exploitation relativement facile, il a été procédé à 357 sondages foncés à une profondeur de 20 mètres, lesquels ont permis, à la fin de juillet, de reconnaître environ 2 millions de mètres cubes de latérite aurifère, la plus grande partie à teneur payante. Dans les autres concessions de la compagnie, les résultats sont également très intéressants et les échantillons de quartz ont donné des teneurs très encourageantes. Tout le matériel était rendu à Kayes le 5 octobre dernier ; il se compose de 2 excavateurs, une laverie, un moulin Huntington, un atelier de réparation avec locomobile, un remorqueur à vapeur, quatre chalands, un tracteur sur routes, locomotive, wagonnets, etc. Cet important matériel sera vraisemblablement rendu à pied-d'œuvre vers la fin de février 1909, ce qui permettra le commencement des essais d'exploitation pour le courant du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année prochaine. Après avoir entendu la lecture des rapports et les explications du président, les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions qui leur étaient soumises. Une assemblée générale extraordinaire a suivi à l'effet d'autoriser le conseil à augmenter le capital social de un million de francs en le portant à deux millions par la création de 10.000 actions de 100 fr. chacune. Cette résolution a été votée à l'unanimité.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
Société anonyme au capital de 1 million de francs  
Siège social : a Paris, 50, Boulevard Haussmann

---

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 octobre 1908  
(*Recueil des assemblées générales*, 31 octobre 1908)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

---

<sup>6</sup> Pierre-Paul Famin (1855-1922) : saint-cyrien reconverti dans les affaires (1907-1922). Voir [encadré](#).



En ouvrant, cette séance, nous avons le triste devoir de vous annoncer la perte que nous avons faite en la personne de notre président, M. Marcel de Saint-Quentin, décédé le 15 juin dernier.

L'un des promoteurs des recherches minières en Haute-Guinée, M. de Saint-Quentin avait contribué pour une large part à la fondation de notre société ; ayant une grande confiance dans le succès de cette entreprise, il s'y est dévoué tout entier jusqu'à son dernier jour. Nous sommes convaincus que vous voudrez vous associer aux regrets très vifs que cette mort nous a fait éprouver.

Avant de vous exposer, Messieurs, le résultat de notre dernier exercice, nous avons jugé intéressant de vous faire un résumé rapide de nos travaux, de vous exposer le point où nous en sommes, afin que tous puissiez vous rendre un compte aussi exact que possible de la marche de notre affaire.

Il y a un an, notre regretté président, M. Marcel de Saint-Quentin, en vous donnant dans cette salle un rapide aperçu des travaux exécutés par notre mission de prospection en Haute-Guinée, pendant les quelques mois qu'elle venait d'y passer, vous disait que les sondages avaient permis de cuber une quantité déjà, importante de terrain aurifères. Il s'agissait, d'après les rapports de notre ingénieur, de 100.800 mètres cubes de latérite aurifère avec teneur payante reconnus dans la Haute-Vallée de la Kéréta.

Les résultats de nos prospections pendant la campagne de 1907-1908 sont également satisfaisants pour notre ingénieur. Les travaux ont été d'abord entrepris et poussés avec une grande activité dans la vallée du Kobako, où la grande quantité d'eau dont on pouvait disposer et le peu de consistance des terrains stériles recouvrant les gisements aurifères, semblent devoir permettre une exploitation relativement facile. 357 sondages foncés à une profondeur de 20 mètres avaient permis à la fin de juillet de reconnaître environ 2 millions de mètres cubes de latérite aurifère, la plus grande partie à teneur payante.

Une batterie de 12 sondes continue à prospecter la vallée du Kobako en amont de Koufoulanibougou.

Des travaux par puits et galeries ont été entrepris d'autre part sur un faisceau de veinules situées au Nord-Ouest de la concession 99. Cinq puits, d'une profondeur de 15 à 16 mètres, y ont été foncés. Des galeries en travers-banc y ont été ouvertes à ce niveau. On y a recoupé un certain nombre de veinules quartzeuses de faible teneur, avec épontes ferrugineuses. Les travaux ne sont pas encore assez avancés pour qu'on puisse envisager l'exploitation sur ce point.

Néanmoins, les recherches faites ont permis d'observer qu'à 58 mètres de profondeur au-dessous du sommet de la colline de Fatoya, située sur un permis appartenant à la Compagnie des Mines de Siguiri, à 600 mètres au Nord du 99, la continuité des veinules en inclinaison était inchangée. Elles sont toujours aussi nombreuses dans les faisceaux, plus régulières, de même puissance et de même teneur. Sur plus de 300 mètres en direction, on peut les suivre sans discontinuité et les travaux en cours font prévoir l'extension de cette régularité. La latéritisation est toujours presque aussi intense qu'à la surface. Notre directeur en conclut qu'on se trouve en présence d'un phénomène susceptible de développements importants et il ajoute qu'à l'avancement du puits, les terrains ont toujours la consistance d'argiles fortement tassées, ce qui est un facteur favorable à l'exploitation de pareils gisements.

Notre mission a également commencé l'étude des régions avoisinant le massif montagneux de Mansala, et a été favorablement impressionnée par notre concession 103, dont le centre est à 1.200 mètres du petit village d'Oudoula. Dans un cirque entouré de mamelons de 50 à 60 mètres de hauteur, on a recueilli des échantillons de quartz, donnant à la battée des teneurs encourageantes. Les travaux seront repris activement de ce côté dès le retour de la belle saison. On commence également l'étude d'un certain nombre de nos autres permis.

M. de Saint-Quentin, en vous faisant connaître les heureux résultats de nos premières prospections sur la Kéréta avait ajouté que le cube des terrains aurifères reconnus permettait d'arriver immédiatement à la période d'exploitation. Bien entendu, dans sa pensée, il ne s'agissait pas de commencer encore une exploitation réelle en grand, qui aurait exigé des études préalables plus approfondies et pour laquelle d'ailleurs nos capitaux auraient été forcément très insuffisants, mais seulement d'entreprendre un essai d'exploitation payante, période destinée à faire la preuve dans ce pays neuf que les gisements aurifères sont bien réellement payants et à fixer d'une manière définitive les procédés d'exploitation à adopter ainsi que le matériel à employer.

Dès le retour du commandant Villiaume à Paris, en décembre 1907, une commission technique, composée d'hommes particulièrement compétents, s'est mise à l'étude, et a présenté au conseil d'administration un projet raisonné d'exploitation avec indication du matériel qui lui semblait le mieux approprié aux travaux -à exécuter. Toutes ces propositions ont été approuvées bien que les dépenses prévues fussent notablement plus élevées qu'on ne l'avait pensé a priori. Il aurait été, en effet, imprudent d'entreprendre ces essais d'exploitation qui peuvent avoir une influence prépondérante sur l'avenir des entreprises minières en Guinée, sans mettre toutes les chances de son côté en donnant à nos ingénieurs tout le matériel dont ils déclaraient avoir besoin.

La méthode d'exploitation adoptée pour nos essais est la suivante :

Un premier excavateur travaillant en fouille à 4 à 5 mètres, creusera une fosse ; il procédera par tranches, obliques à l'axe de la vallée, d'environ 140 mètres de longueur ; la concrétion ainsi excavée sera évacuée -à l'aide de wagonnets. Au fond de cette fosse, sera placé un second excavateur qui fera lui-même une deuxième fouille de 5 à 8 mètres de profondeur, marchant parallèlement à l'excavateur du premier niveau, à 35 ou 30 mètres en arrière. La latérite ainsi excavée sera amenée par des wagonnets à la laverie.

La laverie, montée sur truck, sera placée dans la première fosse sur des rails perpendiculaires au front d'attaque des excavateurs. Elle sera reculée de temps en temps, de manière à rester toujours une quinzaine de mètres en arrière de la fouille.

Voici quel est son fonctionnement projeté :

Une chaîne à godets remonte la latérite et la déverse dans un trommel. Ce trommel a environ 6 m. 50 de long ; il est formé au début d'une tôle pleine enroulée suivant un diamètre, plus grande que la deuxième partie en tôle perforée.

Dans cette première partie, les matières sont retenues et brassées grâce à la présence des quartz qui se trouvent dans l'argile et à l'arrosage puissant produit par une pompe centrifuge placée sur le truck. Les quartz font dans cette partie l'office des galets d'un tube-mill, ce qui devrait assurer une désintégration complète des argiles.

Dans la seconde partie perforée, les parties fines, et en particulier les grains d'or libre, passent à travers le trommel dont la base forme l'orifice de la pompe à boues placée sur le truck.

Les parties trop grosses ou refus sont rejetées sur le côté du truck au moyen d'une glissière et peuvent être recueillies dans des wagonnets.

La pompe à boues remonte les matières sur un gold-saving table. De là les boues passent sur des sluices en bois avec riffles et plaques d'amalgamation. Les sluices servent en même temps de couloir d'évacuation.

Les refus du trommel, notamment les quartz, seront recueillis pour un traitement ultérieur au moulin Huntington.

L'ensemble du matériel comporte :

2 excavateurs calculés chacun pour un débit de 500 mètres cubes par journée de 10 heures ;

1 laverie pour latérite prévue pour une capacité d'environ 500 mètres cubes ;

1 moulin Huntington ;

1 atelier de réparation avec locomobile ;  
1 scierie mécanique pour débiter les bois de charpente ;  
2 grues ;  
1 remorqueur à vapeur de 45 chevaux et 4 chalands en fer de 15 tonnes pour la navigation sur le Niger ;  
1 tracteur à vapeur et 2 wagons pour les transports sur route, entre Siguiriri et le terrain des mines. ;  
Des rails, une locomotive et des wagonnets pour les transports des stériles et du minerai ;  
200 tonnes de briquettes, comme combustible de secours.

Ce matériel, dont le prix s'élève à 325.000 francs a été commandé à des maisons spécialistes françaises et anglaises ,avec conditions de livraison dans les premiers jours de juillet. Sa construction a été suivie avec grand soin dans les ateliers par les membres de la commission technique et il a été soumis à des essais avant réception.

Le transport à pied-d'œuvre de ce matériel qui constitue un tonnage de plus de 1.600 mètres cubes a été une de nos grandes préoccupations.

Dès le mois de mars, nous avons passé avec une importante maison de commerce de Bordeaux, un contrat pour le transport de notre outillage jusqu'à Kayes, sans rompre charge par bateau remontant le Sénégal au moment de sa crue annuelle. Tout le matériel a bien été livré à Dunkerque, à Cardiff et à Bordeaux, aux dates fixées de concert avec l'armateur et a été embarqué dans le courant de juillet sur l'*Aurélien-Scholl*, le *Gyptis* et l'*Oakby*.

Malheureusement, l'insuffisance de la hauteur des eaux sur la barre à Saint-Louis, n'a pas permis cette année aux vapeurs de la franchir avec plus de 2 m. 60 de tirant d'eau et il en est résulté que tous les navires ont dû s'alléger à Dakar. Un certain nombre de nos colis ont eu plus ou moins à souffrir des opérations de chargement et de déchargement qui ont ainsi été rendues nécessaires, mais l'inconvénient le plus grand a été le retard sérieux apporté à la marche des navires chargés de remonter le matériel. Le *Gouverneur-Ballay*, en effet, qui avait quitté Saint-Louis le 22 septembre emportant les 200 dernières tonnes de matériel a été arrêté à Bakel par la baisse des eaux et on a dû continuer le transport jusqu'à Kayes à l'aide de chalands.

D'autre part, il s'est produit à Kayes dans le courant de septembre une petite inondation, qui a plus ou moins détérioré le quai et emporté la grue de débarquement. On a dû avoir recours à de fortes pièces de bois reliant le navire à la terre et sur lesquelles on a fait glisser les colis lourds. Pour les autres, les grues du bord ont suffi. Là encore, il y a eu un certain nombre de caisses abîmées.

Mais, il ne faut pas exagérer la conséquence de ces incidents, qui sont à prévoir dans toutes les entreprises coloniales et nous vous les avons cités un peu longuement surtout parce que les actionnaires doivent être informés très consciencieusement des difficultés qui peuvent se présenter et aussi pour avoir occasion de rendre hommage à l'intelligent dévouement de M. Villiaume, qui, parti de France le 25 septembre, pour surveiller lui-même les opérations de ce difficile transport, a su prendre toutes les mesures utiles pour réduire le mal au minimum.

Quoi qu'il en soit, notre matériel était tout entier rendu à Kayes vers le 5 octobre. Les réparations qui seraient jugées nécessaires pourront être faites, soit de suite dans les ateliers de chemins de fer à Toukoto, suivant l'autorisation que le gouverneur général a bien voulu gracieusement nous accorder, soit plus tard, par nos propres moyens, dans notre petit atelier de réparations de Siguiriri. Les quelques objets qui ont déjà été signalés comme perdus, ont été immédiatement mis en commande et expédiés à Kayes. Toutes les dépenses occasionnées par les pertes ou dégradations constatées devront nous être remboursées par nos assureurs.

Il semble donc que nous n'aurons en définitive à regretter qu'un retard de quelques semaines dans l'arrivée de notre matériel à Kayes.

Le premier train chargé de notre matériel a quitté Kayes le 17 septembre. Il emportait les sections du remorqueur et des chalands qu'on doit remonter à Bamako. Depuis lors, les transports se sont poursuivis activement sur la ligne ferrée.

Dès le mois d'août, nous avons envoyé à Bamako M. Picard, avec des instructions pour la construction d'un appontement muni d'une grue, ainsi que d'un grand magasin pour recevoir le matériel en transit et l'aménagement sur les bords du fleuve d'une petite cale en pente douce pour permettre de remonter facilement chaloupe et chalands. Il s'est parfaitement acquitté de sa mission, qui s'est d'ailleurs trouvée heureusement simplifiée, l'administration ayant bien voulu elle-même établir l'appontement dont nous avons besoin. Tout était donc prêt lorsque le premier échelon de notre matériel est arrivé. Les travaux de remontage de la chaloupe ont été poussés avec une énergie extrême par un de nos ingénieurs, M. Salvador, et dès le 8 octobre, elle était à flot.

Comme moyens de transport sur le Niger, nous disposerons de notre remorqueur, qui, aux essais sur la Tamise, nous a donné plus de 8 nœuds et qui est calculé pour remorquer 30 tonnes à 6 et 7 nœuds; . de 4 chalands en fer de 15 tonnes chacun pour le matériel, d'un chaland de 8 tonnes acheté sur place et d'un chaland en bois pour le personnel qui a été construit par les soins de M. Picard.

Notre petite flottille pourra commencer son service dès qu'on aura reçu à Bamako les pièces de tuyauterie pour la chaloupe, qu'on a dû renvoyer en remplacement de celles détériorées pendant les opérations d'allégement à Dakar, c'est-à-dire sans doute vers le 15 novembre. Elle est assurée contre tous risques.

Un agent envoyé à Siguiri, au mois d'août, M. Broeckx, a été chargé d'établir sur ce point, sous la direction de M. Marié, un appontement muni d'une grue pour le débarquement du matériel et de construire un magasin de transit. D'autre part, notre ingénieur directeur a fait améliorer les parties de la route Siguiri-Fatoya-Kita qui en avaient besoin et a créé une section de route reliant cette route Siguiri-Kita aux gisements miniers.

Enfin, il a fait adoucir les berges du Kobako et de la Kéréta pour permettre le passage en radier de ces cours d'eau. Tout est donc prêt pour permettre au tracteur à vapeur que nous avons envoyé, aidé au besoin par celui que possède la Compagnie des Mines de Siguiri, d'effectuer dans de bonnes conditions et avec rapidité le transport du matériel de Siguiri au terrain des mines. La distance n'est d'ailleurs que d'une vingtaine de kilomètres.

Ajoutons qu'on pousse activement le déboisement et le débroussaillage sur les terrains où doivent travailler les excavateurs, en même temps qu'on prépare les dépôts de bois à brûler dont on aurait besoin.

Vous voyez que toutes les mesures possibles ont été prises pour assurer dans les meilleures conditions le transport de notre important matériel. Nous pensons qu'il sera rendu à pied-d'œuvre vers la fin de février 1909, ce qui permet d'espérer le commencement de nos essais d'exploitation pour le courant du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année prochaine.

Cette exploitation sera dirigée avec tout le dévouement et toute la compétence voulus par notre ingénieur-directeur M. Marié, et par notre collègue, M. Villiaume, en qui nous avons la plus extrême confiance.

Le rapport de la commission technique qui a étudié le projet d'exploitation concluait en ces termes :

« La commission estime que son projet d'extraction et de traitement des terres aurifères dans la vallée du Kobako présente de sérieux éléments de réussite. La

souplesse de l'installation se prêtera aux modifications qu'enseignera l'expérience et autorise de légitimes espérances de succès. »

D'autre part, notre ingénieur-directeur, M. Marié, auquel ont été soumis le projet d'exploitation et le détail du matériel commandé, s'exprime de la manière suivante à leur sujet dans son rapport de fin de campagne du 17 août dernier :

« Nous sommes arrivés au seuil de la première expérience d'exploitation industrielle des gisements aurifères superficiels de la Haute-Guinée.

Les études rationnelles et méthodiques que nous venons d'en faire nous ont prouvé la valeur des terrains que nous voulons essayer.

Le matériel d'exploitation, étudié et choisi par une commission de techniciens spécialistes nous donnera satisfaction, et malgré les aléas inhérents à toute industrie nouvelle dans un pays neuf, j'ai la plus grande confiance de voir le succès couronner les efforts tentés ces dernières années. »

Quant à la récupération de l'or, la commission technique avait cru devoir formuler certaines réserves au sujet de la possibilité de récupérer un pourcentage important d'or de la latérite. Pour avoir une donnée précise à ce sujet, M. Marié a procédé à un essai pratique à l'aide de rochers Mac-Tear, doublés d'un débourbeur et suivis de sluices.

Les résultats ont été satisfaisants pour des résidus déjà lavés par les indigènes et dont le rendement fait augurer favorablement de l'exploitation. Les couvertures garnies de riffles ont facilement arrêté les grains d'or fins et moyens et le rendement en or a atteint 82 %. Il est probable que le trommel de la laverie qui a été envoyée en Guinée permettra d'obtenir un débouillage meilleur.

La Compagnie a été contrainte d'augmenter dans une large mesure son personnel technique européen, car la conduite des machines à vapeur ne peut, pour le début du moins, être confiée qu'à des blancs.

Notre personnel comprend actuellement, sans compter M. Villiaume actuellement en mission en Guinée :

1 directeur.

3 ingénieurs.

7 mécaniciens.

4 agents de transport, magasinier et comptable.

1 bon chimiste, payé à frais communs avec la Compagnie des Mines de Siguiri, a été mis à la tête d'un laboratoire très bien monté, qui a été créé à Fatoya.

En outre 2 monteurs et 2 dragueurs partiront de façon à arriver au moment où le matériel sera rendu à pied-d'œuvre.

Malgré de sérieuses difficultés, nous avons pu parvenir à assurer tout notre personnel contre les accidents du travail qui pourraient se produire.

Nous ne nous sommes pas désintéressés des questions touchant la situation matérielle de ce personnel si méritant.

Le service médical, qui est dirigé, avec une compétence remarquable, par un des praticiens les plus réputés des troupes coloniales, M. le docteur Condé, a été renforcé par l'adjonction d'un médecin aide-major, s'étant spécialisé dans la chirurgie, que le ministre des colonies a bien voulu placer hors cadre et mettre à notre disposition.

Un hôpital présentant tout le confort désirable a été construit à Fatoya. On y soigne, non seulement les Européens, mais encore nos ouvriers indigènes

Bien que le climat de la Haute-Guinée soit salubre, on pouvait craindre que les travaux de terrassement, surtout ceux exécutés pendant la saison des pluies, n'eussent une influence fâcheuse sur l'état sanitaire. Il n'en a rien été, Dieu merci ! et nos agents sont tous en excellente santé.

Nous avons, d'autre part, engagé des pourparlers pour amener une importante maison de commerce à établir une agence au centre des terrains miniers. Notre personnel pourra ainsi trouver sur place plus de ressources, lui permettant de se procurer facilement plus de bien être.

Vous pouvez, Messieurs, par ce rapide exposé, vous rendre compte de la tâche accomplie jusqu'à ce jour.

À notre origine, nous n'avions guère comme objectif que la reconnaissance et la prospection des terrains aurifères, mais par la force des choses nous avons été amenés à considérer comme indispensable de faire la démonstration industrielle de la valeur des gisements explorés. Nous avons été ainsi amenés à étendre notre programme, ce qui exigera évidemment une augmentation de ressources financières, mais nous avons bon espoir que nous n'aurons pas à le regretter si nous nous rapportons au rapport, plein d'espérances de notre ingénieur directeur, M. Marié, dont nous avons donné les conclusions, et qui se trouve corroboré par l'impression unanime qui ressort des comptes rendus des quatre ingénieurs, anglais, français et suisses, rentrés de Guinée dans le courant de l'année.

Qu'il me soit permis de vous dire combien nous avons eu à nous louer de tout notre personnel.

Dans les entreprises coloniales, le succès dépend le plus souvent de la valeur et de la conscience des hommes qu'on emploie. Or, il est peut-être difficile de trouver des chefs ayant plus de dévouement, plus d'énergie que le commandant Villiaume et l'ingénieur Marié, et ils sont bien secondés par des collaborateurs de premier ordre, médecins, ingénieurs, chefs mineurs, comptables, qui tous rivalisent de zèle pour le succès commun.

Je ne saurais non plus oublier la bienveillante sympathie que nous avons trouvée auprès des autorités de l'Afrique Occidentale et en particulier de son éminent gouverneur général M. Merleau-Ponty. Nous pouvons être persuadés que notre Compagnie, comme d'ailleurs toute entreprise sérieuse destinée à mettre le pays en valeur, continuera à trouver auprès de son administration un concours efficace, pour lui permettre de vaincre les difficultés imprévues, toujours possibles en ces régions éloignées. Nous en avons eu des preuves et nous espérons trouver leur bienveillant appui pour obtenir certaines modifications du régime minier qui sont des plus nécessaires.

Ces concours semblent d'un heureux présage, aussi, tout en faisant la part des aléas inhérents aux entreprises analogues à la nôtre, tout en escomptant des retards, des tâtonnements possibles, même probables, au début d'une exploitation qui doit nous fixer sur le rendement du matériel envoyé, nous avons lieu d'espérer de bons résultats des essais que nous allons entreprendre.

Messieurs,

Conformément à l'article 32 des statuts, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice qui a commencé le 5 décembre 1906 et qui a pris fin le 31 décembre 1907.

Les différents chapitres du bilan sont analysés d'une façon si complète par vos commissaires que nous pensons inutile d'entrer ici dans d'autres explications, celles qu'ils vous donnent devant vous permettre de vous rendre exactement compte de la situation de votre Société.

Dans le courant de l'année MM. Galicier et Buffet ont dû, pour des motifs de convenances personnelles, se démettre de leurs fonctions d'administrateur.

Nous vous proposons de ratifier la décision provisoire que nous avons prise en appelant à siéger parmi nous :

M. le général Famin, dont la grande expérience de toutes les choses coloniales rend très précieux le concours qu'il veut bien nous prêter.

M. le commandant Villiaume, savant géologue, correspondant du Muséum, qui a été le véritable instigateur des recherches minières faites en Haute-Guinée et qui, depuis quatre ans, dirige les travaux des missions de prospection dans ces régions.

Nous vous demandons de maintenir l'autorisation prévue par l'article 29 des statuts aux administrateurs qui pourront, soit pour eux-mêmes, soit pour le compte des sociétés dont ils sont administrateurs, passer tous traités ou marchés avec la Compagnie Minière de Guinée.

Nous n'avons fait aucune opération nécessitant une mention spéciale au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte.

Nous vous rappelons enfin que vous avez à nommer vos commissaires pour l'exercice 1907-1908 et que MM. Lézian et Cadore, commissaires sortants, sont rééligibles.

.....

---

(Gouvernement général de l'AOF, *Rapport d'ensemble 1909*, p. 102)

Essais d'exploitation. — Les deux sociétés « Mines de Siguiri » et « Minière de Guinée », après de nombreuses études, ont émis l'avis, vu la faible teneur des terres, qu'un essai d'exploitation pouvait seul démontrer la possibilité d'une exploitation rémunératrice. Elles sollicitèrent, à cet effet, l'autorisation d'entreprendre ces essais qui leur fut accordée par le gouverneur général à la date du 17 juillet 1908.

Des installations furent établies en conséquence (canalisations, appareils de lavage, moulin Huttington, etc.) pour le traitement des grandes masses de matières afin de posséder des renseignements précis sur leur teneur en or ; les travaux sont actuellement en cours.

---

CAPITAL PORTÉ DE 1 À 1,25, puis 1,5 MF



[Coll. Peter Seidel](#)

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital porté à  
1.500.000 francs  
Assemblée du 24 juillet 1909

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Moyne, notaire à Paris, 7, rue Laffitte, le 13 novembre 1906  
et modifiés suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 4 juin, 14 octobre 1907 et  
13 février 1909

Capital social : un million deux cent cinquante mille francs  
divisé en 12.500 actions de cent francs chacune

SIÈGE SOCIAL À PARIS

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Paris, le 13 février 1909.

Un administrateur (à gauche), P. Famin

Un administrateur (à droite), C. Drosso

Imprimerie moderne d'Arras



MODIFICATIONS  
Compagnie minière de Guinée  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1909)

L'augmentation de capital de 1 à 2 millions, décidée par l'assemblée extraordinaire du 20 octobre 1908, a été effectuée partiellement par l'émission de 2.500 actions de 100 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. Le capital actuel est donc de 1.250.000 fr. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. — *Petites Affiches*, 11 mars 1909.

---

BALO du 14/6  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1909)

Minière de Guinée (Cie). — Transfèrement du siège social. Augmentation du capital social de 1.250.000 à 1.500.000 fr. Bilan au 31 décembre 1907.

---

Compagnie minière de Guinée  
(*Les Annales coloniales*, 28 octobre 1909)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 26 octobre sous la présidence de M. le général Famin assisté de MM. Gaillochet et Heinig.

M. Drosso remplissait les fonctions de secrétaire.

8.031 actions étaient présentes ou représentées.

Après approbation du bilan et des compte et lecture du rapport du conseil, l'assemblée a ratifié la nomination de M. Vincent comme administrateur et accepté la démission de MM. Jules Perquel <sup>7</sup> et de M. [Auguste] Collignon.

MM. Cadoret et Lezians, commissaires sortant, ont été réélus commissaires des comptes.

---

Compagnie minière de Guinée  
(*Gil Blas*, 30 octobre 1909)

Les actionnaires se sont réunis mardi en assemblée générale ordinaire, sous la présidence du général Famin. L'exercice qui vient de s'écouler aura été une année d'expérience et de mise au point du système et du matériel étudiés théoriquement l'an dernier. Il ne faut pas s'étonner des tâtonnements inhérents à la nature même de l'entreprise, d'autant que les résultats déjà obtenus ont été suffisamment intéressants pour que, sur leur exposé, un important groupe anglais ait décidé de prendre une option sur l'exploitation du Kobako et d'envoyer une mission d'expertise étudier les travaux.

Un syndicat anglo-français s'est constitué pour faire les frais de cette mission d'expertise des terrains sur lesquels la Compagnie et trois compagnies ou sociétés amies ont des droits en Guinée française, et spécialement des vallées du Kobako.

---

<sup>7</sup> Jules Perquel : également administrateur des Mines de Siguiri. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Ces différentes compagnies promettent de céder aux sociétés qui seront constituées à cet effet des permis respectifs de dragages, déjà pris ou à prendre sur les permis respectifs et couvrant principalement les parties draguables des vallées du Kobako. La vente de ces différentes concessions est subordonnée à la constitution de sociétés d'exploitation, qui est elle-même subordonnée au rapport de la mission d'expertise, mais il y a tout lieu de croire que ce rapport ne pourra être que favorable, car il ne pourra que confirmer les chiffres fournis très loyalement par les ingénieurs de la Compagnie [minière] de Guinée, chiffres qui ont été trouvés extrêmement satisfaisants par MM. John Taylor et Sons, chefs de l'important groupe anglais dont nous parlons plus haut. Le prix de vente à encaisser par les sociétés comprendra une somme en espèces représentant une partie importante de leurs débours et une somme en actions entièrement libérées et en actions de fondateurs (s'il en est créée), représentant 25 % du capital des sociétés à constituer. Le prix de vente sera à répartir entre les quatre compagnies ou sociétés vendeuses au prorata de l'importance des terrains cédés et des dépenses déjà faites sur les dits terrains. Outre que la Compagnie [minière] de Guinée retirera de cette négociation un très sérieux bénéfice, il y a un autre avantage, celui d'attirer sur les affaires de Guinée l'attention des personnalités anglaises qui se sont spécialisées avec tant de succès dans les affaires d'exploitation aurifère. Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions soumises, donné *quitus* de leur gestion à MM. Galicier, Jules Perquel et Auguste Collignon, administrateurs démissionnaires, et ratifié la nomination comme administrateur de M. Vincent, directeur du Comptoir Lyon-Alemand.

---

MINES D'OR DE GUINÉE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 novembre 1909)  
[Avertissement : article confus]

L'attention vient de se porter à nouveau sur le groupe des mines d'or de Guinée (Société minière de Guinée, Compagnie des Mines de Sigouri, de Haute-Guinée, de Koba de Balato), sur l'annonce que ces quatre compagnies ont donné à un syndicat anglo-français, ayant comme manager une des maisons les plus connues de Londres en matière de mine d'or, des options valables jusqu'au 31 mai sur la vallée de Kobako, la vallée de la Nangkobi et le gisement de Fatoya. Ce syndicat enverra sous quelques jours une mission en Guinée dirigée par l'un des meilleurs ingénieurs de dragages aurifères chef d'une maison californienne spécialiste, accompagné de trois ingénieurs en sous-ordres. Si, comme on l'espère, le rapport de la mission est favorable, le syndicat créera des sociétés d'exploitation dans des conditions très avantageuses pour les quatre compagnies intéressées.

---

CAPITAL PORTÉ DE 1,75 MF



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> MOYNE, notaire à Paris, 7, rue Laffitte, le 13 novembre 1906  
et modifiés suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 2 mai, 4 juin  
et 14 octobre 1907.

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION DE FRANCS  
divisé en 10.000 actions de cent francs chacune

Capital porté à  
1.250.000 francs  
Assemblée du 1<sup>er</sup> février 1909

Capital porté à  
1.500.000 francs  
Assemblée du 24 juillet 1909

Capital porté à  
1.750.000 francs  
Assemblée du 2 mai 1910

---

SIÈGE SOCIAL À PARIS

---

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Paris, le 14 octobre 1907.

Un administrateur (à gauche), P. Famin

Un administrateur (à droite), C. Drosso

Imprimerie moderne d'Arras

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mai 1910)

L'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie minière de Guinée, qui a eu lieu le 2 courant, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription des 2.500 actions nouvelles de 100 fr., représentant une augmentation de capital de 250.000 fr. En conséquence, le capital social de la Compagnie, qui était de 1.500.000 fr., se trouve définitivement porté à 1.750.000 fr.

---

Compagnie minière de Guinée

(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1910)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 2 décembre à 3 heures, au siège social, 52, boulevard Haussmann, sous la présidence de M. Chaigneau, assisté de MM. Gaillochet et Pinson.

5.234 actions étaient présentes ou représentées.

M. Drosso, remplissant les fonctions de secrétaire, a donné lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire conformément à l'article 32 des statuts, pour vous présenter notre rapport sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice 1909.

Depuis votre dernière assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'envoi, au montage et l'expérimentation du matériel complémentaire demandé par nos ingénieurs et qui devait, d'après leurs rapports, permettre une exploitation rémunératrice de la partie du Kobako qui avait paru favorable à un essai d'exploitation.

Malheureusement les prévisions de nos ingénieurs se sont trouvées démenties par l'expérience. Alors qu'ils comptaient extraire et traiter d'une façon continue 600 mètres cubes de terres aurifères par Journée de 20 heures de travail, les excavateurs n'ont pu, à

cause de leur portée insuffisante et de l'élévation du niveau de la nappe aquifère, entamer la couche aurifère proprement dite, dont l'épaisseur est de 2 mètres environ, que sur une hauteur de 0 m. 50 ; en outre, l'imperfection de la laverie ne leur a permis de passer que le tiers du cube prévu.

Dans ces conditions, il n'y avait qu'à arrêter un essai onéreux ; c'est ce que nous avons fait dès la rentrée en Europe de la mission envoyée par MM. John Taylor and Sons, tant sur nos terrains en Guinée que sur ceux des compagnies amies.

La connaissance plus complète que nous avons maintenant des lieux et des conditions de travail nous permettraient d'établir soit des excavateurs mieux appropriés, soit des dragues dont l'emploi serait peut-être mieux indiqué, en raison de l'abondance de la nappe d'eau, pour extraire les terres aurifères dans des conditions économiques ; mais la véritable difficulté à solutionner était et reste le débouage rémunérateur de ces terres, en raison de leur nature argileuse.

C'est également la conclusion que l'on peut tirer du rapport de la mission Taylor.

Vous avez été mis au courant des grandes lignes de ce rapport par la note envoyée en juillet dernier à tous ceux d'entre vous dont les noms nous étaient connus, et vous avez ainsi appris que l'option donnée sur le Kobako n'avait pas été levée.

Si la nature argileuse des alluvions guinéennes et l'état actuel de l'industrie aurifère ne permettent pas de compter d'après MM. John Taylor and Sons, sur une extraction de plus de 60 de l'or contenu dans ces argiles, il s'ensuit que tous les progrès qui seraient réalisés dans le traitement de cette nature d'alluvions auraient pour conséquence d'augmenter le rendement, de telle manière que leur exploitation devienne rémunératrice.

Nous donnons tous nos soins à l'étude de cette question ; nous procédons à des enquêtes pour savoir où se trouve réalisé le traitement de terres analogues aux nôtres ; nous avons soumis à des constructeurs spécialistes les éléments du problème et des maisons réputées travaillent sur nos données. Nous devons espérer que ces enquêtes et ces études nous permettront de concevoir et de réaliser un traitement approprié de nos placers dont la richesse aurifère a été confirmée, tant par l'essai d'exploitation que par les sondages effectués par la mission.

Toute exploitation future bénéficiera en outre du fait de l'ouverture de la ligne ferrée de Conakry à Kouroussa, d'une rapidité et d'une sécurité de transport que ne présentait pas la voie Saint-Louis-Kayes-Bamako, seule praticable jusqu'en août dernier. Par cette voie seule, utilisable seulement d'octobre en avril, les marchandises ou matériaux mettaient de 35 à 60 jours, suivant la saison, pour aller de Bordeaux à Siguri, tandis que par la nouvelle voie, la durée du transport ne dépassera pas, en tout temps, 15 ou 16 jours.

En attendant, nous avons réduit le plus possible les dépenses sociales et les fonds disponibles permettent la vie à notre société pendant plusieurs années.

Nous avons cru devoir ne pas rester étrangers à l'exploitation entreprise sur une partie des terrains de la Compagnie des mines de Siguri, par le Syndicat anglo-français dirigé par MM. Taylor and Sons, Bien qu'il s'agisse là surtout d'une exploitation de terres traversées par des veinules de quartz aurifère, le Syndicat peut, en effet, être amené à étudier des gisements aurifères analogues aux nôtres et à utiliser une partie du matériel que nous avons en Guinée. Nous avons donc tout intérêt à suivre de près cette exploitation, et nous avons participé, comme tous les autres sociétés amies, à la formation du capital nécessaire.

Messieurs, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice 1909 ; le rapport de MM. les commissaires des comptes nous paraît suffisamment détaillé pour que nous n'ayons pas besoin de nous étendre sur cette question.

Nous vous proposons de ratifier la nomination provisoire comme administrateur, de M. Chaigneau, ingénieur.

Nous vous demandons de vouloir bien renouveler à vos administrateurs, l'autorisation prévue par l'article 29 des statuts, de traiter, soit pour eux-mêmes, soit pour le compte des sociétés dont ils sont administrateurs, passer tous traités ou marchés avec la Compagnie minière de Guinée. Aucune opération nécessitant une mention spéciale n'a été faite au cours de l'exercice 1909, relativement à cette autorisation.

Nous vous rappelons que vous avez à nommer deux commissaires aux comptes et que MM. Cadoré et Lézien, commissaires sortants, sont rééligibles.

Après la lecture du rapport présenté par les commissaires des comptes présenté par M. Cadoré et Lezien, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

#### Première résolution

Approbation du bilan et des comptes tels qu'ils sont présentés et *quitus* aux administrateurs.

Adopté à la majorité.

#### Deuxième résolution

*Quitus* à MM. Collignon et Jules Perquel administrateurs démissionnaires.

Adopté à la majorité.

#### Troisième résolution

Ratification de la nomination de M. Chaigneau comme administrateur.

#### Quatrième résolution

Sur la demande du conseil, il n'est pas alloué de jetons de présence.

#### Cinquième résolution

Réélection de MM. Cadoré et Lezien, commissaires et fixation de leurs émoluments à 300 fr. pour chacun d'eux.

#### Sixième résolution

Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les quatre dernières résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

### Compagnie minière de Guinée (*Les Annales coloniales*, 23 janvier 1912)

La Compagnie minière de Guinée a réuni le 15 janvier ses actionnaires en assemblée générale ordinaire pour leur rendre compte de l'exercice clos le 31 décembre 1911. Le conseil, dans son rapport, indique que l'on a suspendu l'essai d'exploitation entrepris pour rechercher s'il n'existait pas des procédés plus économiques d'extraction de l'or des terres argileuses de la concession. Cette recherche, de l'aveu du conseil, n'a pas encore abouti.

« Nous ne pouvons qu'enregistrer avec satisfaction, même en ne nous plaçant qu'au point de vue des intérêts particuliers de notre compagnie, l'issue favorable de cette année d'études entreprises sur un gisement de Guinée, par des spécialistes impartiaux. Il nous paraît d'ailleurs très probable que la réussite industrielle d'une des exploitations des compagnies minières opérant en Guinée française aurait la plus heureuse répercussion sur l'avenir industriel de toute la région. Nous sommes d'ailleurs en pourparlers avec l'Anglo-french Guinea Syndicate pour lui céder une partie de notre matériel existant sur place, et lui faciliter ainsi notablement la mise en marche de son exploitation, tout en récupérant une notable partie des dépenses de matériel faites par

nous. Cette cession ne doit pas être interprétée comme un abandon de tout projet d'exploitation du Kobako, mais l'expérience a prouvé que notre matériel, les excavateurs en particulier, n'étaient pas appropriés à l'extraction des terres aurifères dont les parties riches sont en dessous du niveau aquifère tandis qu'il doit très bien convenir pour l'exploitation d'une colline comme celle de Fatoya. Si, d'ailleurs, l'exploitation du Kobako pouvait être reprise avec de nouveaux engins, tels que des dragues, nous devons croire que nous obtiendrions la réduction de 50 % sur le railway de Conakry-Niger déjà accordée à la Compagnie des mines de Siguiri dans un cas analogue. »

Le rapport termine en disant que les permis de recherches ont été renouvelés gratuitement pour une durée de deux ans.

Le bilan se présente ainsi :

ACTIF		
Immobilisations :		
Frais de constitution		10.579 15
Apports		115.000 00
Frais de premier établissement		698.776 83
Matériel et outillage		350.262 46
Prix d'achat global, transport et douane compris :	692.702 04	
A déduire :		
Déprédations successives portées à profits et pertes :		
1° Dépréciations jusqu'au 31 décembre 1909 :	255.414 05	
2° Dépréciations faites au 31 décembre 1910 :	87.035 53	
soit au total :	342.439 58	
		350.262 40
Flotille		62.967 45
Mobilier de Paris		2.391 10
Mobilier de Guinée		1.524 60
Constructions		49.399 05
Dépenses pour permis de recherches		42.615 75
Valeurs disponibles :		
Caisses et espèces dans les banques		127.713 72
Métal précieux		1.797 30
Portefeuille :		
Valeur des titres en portefeuille		16.244 00
Valeurs engagées :		
Approvisionnements en Guinée		21.376 22

Comptes débiteurs :	
Débiteurs divers	8.207 00
Loyer d'avance	1.000 00
Profits et pertes	246.244 72
Dépréciations faites depuis l'origine de la Société sur Matériel et outillage, Mobiliers et constructions :	397.529 48
A déduire : intérêts, commissions et divers encaissés depuis l'origine de la société :	151.284 76
Total	<u>1.758.574 95</u>
PASSIF	
Capital	
17.500 actions de 100 fr. chacune.	1.750.000 00
Créditeurs divers	5.538 52
Dépenses ordonnancées	3.036 43
Total	<u>1.758.574 95</u>

Une brève discussion s'ouvre à la suite de la lecture des rapports et des comptes. **Un actionnaire s'étonne que le titre, qui cotait naguère, en Bourse, 160 et 140 francs, soit tombé à 10 francs.** Le président répond qu'il ne veut pas s'occuper de Bourse. Il ajoute : « Je ne nie pas que la baisse ne dure depuis un certain temps, je le regrette, mais il est des choses impondérables. Les actions peuvent tomber au-dessous de leur valeur réelle, tout dépend de la mentalité des actionnaires. » Plusieurs assistants forment alors le vœu qu'une entente avec l'Anglo-french Guinea Syndicate aboutisse. Le conseil s'associe à ces vœux. L'assemblée adopte après sans observation les propositions du conseil.

Cie minière de Guinée  
*(Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers  
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913, p. 561-563)*

Général Famin, C[onstantin] Drosso, [Henri] Gaillochet, [Léopold] Morel, [Maxime] Villiaume, [André] Vincent.  
Comm. : Cadoré, Lézian.

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
*(Les Annales coloniales, 4 février 1913)*

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 25 janvier 1913, sous la présidence de M. Gaillochet, assisté de MM. Bergeron et Beauvais. 2.899 actions étaient présentes ou représentées, M. Drosso remplissait les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Messieurs,

Conformément à l'article 32 des statuts, vous aviez été convoqués, le 28 décembre dernier, en assemblée générale ordinaire, pour prendre connaissance de la marche des affaires sociales pendant l'exercice 1911.

Cette assemblée n'a pu être valablement tenue, le quart du capital social, quorum exigé par la loi et par les statuts n'ayant pu être réuni ; il nous a donc fallu vous convoquer à nouveau pour la présente assemblée.

En fait, il vous a été donné déjà, à notre assemblée générale du 13 janvier 1912, tous les renseignements nécessaires sur les opérations concernant cet exercice, à l'exception, bien entendu, des comptes qui vous seront soumis tout à l'heure.

Nous vous avons dit à cette assemblée que l'Anglo-french Guinea Syndicate négociait avec la Compagnie des mines de Siguiri, en vue de lever l'option qui lui avait été accordée par celle-ci sur le gisement de Faloya et de procéder ensuite à l'exploitation industrielle de ce gisement ; mais, ainsi que ceux d'entre vous qui sont actionnaires des Mines de Siguiri ont pu l'apprendre à l'assemblée générale extraordinaire de cette société qui s'est tenue le 15 avril dernier, elle n'a pas jugé suffisamment avantageuses les conditions faites par l'Anglo-french Guinea Syndicate. Les pourparlers engagés ont donc été rompus et, la Compagnie ayant repris sa liberté d'action, a étudié les voies et moyens pour procéder elle-même à l'exploitation de Fatoya. De ce fait, ont été également rompus les pourparlers en cours entre notre Compagnie et l'Anglo-french Guinea Syndicate pour lui céder une partie de notre matériel.

D'autre part, les études auxquelles nous nous sommes livrés sur la question du déboufrage des terres argileuses qui constituent nos gisements alluvionnaires, nous ont démontré que la solution de ce problème ne pourrait être donnée avec certitude que par un essai en grand, fait sur place, pour arriver à des conclusions certaines en ce qui concerne la marche des appareils, ainsi que le coût et le rendement du déboufrage.

Un tel programme, outre qu'il serait très long à exécuter, nécessiterait des dépenses considérables, que les experts les plus compétents n'évaluent pas à moins de 300.000 francs. De plus, pour garantir autant que possible que les dépenses engagées soient récupérées par l'or produit, cet essai en grand devrait être fait sur les parties les plus riches actuellement reconnues.

Pour toutes ces raisons, il nous est donc apparu que l'étude complète de l'exploitation des gisements dans les vallées devrait être précédée de celle des gisements en colline, comme celui de Fatoya, dont les procédés sont complètement mis au point.

Nous sommes arrivés aussi à cette conclusion que nous avons un intérêt évident à collaborer plus étroitement avec la Compagnie des mines de Siguiri et peut-être même avec les autres compagnies amies, par exemple en fusionnant avec elles. Une telle réunion apporterait un matériel important à la nouvelle combinaison en même temps qu'un appoint financier, et augmenterait beaucoup l'étendue des terrains alluvionnaires susceptibles d'être exploités avec bénéfice, le jour où la question de leur traitement serait complètement élucidée.

Nous sommes entrés en pourparlers à ce sujet avec la Mine de Siguiri qui a accepté en principe d'étudier la combinaison, tout en nous faisant observer judicieusement qu'une telle fusion serait d'autant plus avantageuse, pour les deux parties, qu'il aurait été reconnu préalablement à la colline de Fatoya et dans les environs, un cube suffisant pour que l'on puisse envisager en toute sécurité une exploitation ininterrompue de plusieurs années. On pourrait alors non seulement poursuivre la solution du problème du déboufrage, mais aussi continuer la prospection des gisements en colline existants sur les permis des deux Compagnies, afin d'avoir toujours d'avance une réserve de minerai exploitable permettant d'assurer la marche régulière de l'exploitation.

On prit donc de commun accord la résolution d'envoyer en Guinée une nouvelle mission, pour procéder, pendant le deuxième semestre de la présente année, à une prospection supplémentaire du gisement de Fatoya et de ses environs, destinée, à faire

connaître l'importance du cube exploitable pouvant être ajouté pour le moment avec certitude aux 435.000 mètres cubes déjà reconnus par les ingénieurs de MM. Taylor and Sons. Cette mission, qui est partie pour la Guinée au mois de juin, vient de rentrer en France et a déposé son rapport tout récemment. Nous n'avons pas eu le temps de faire de ce rapport une étude complète, mais il résulte pour nous d'un premier examen et des autres renseignements que nous possédons, qu'il y a intérêt à poursuivre les pourparlers engagés avec les autres compagnies, en vue d'une exploitation régulière, et cela d'autant plus que chaque fois qu'une mission a été envoyée en Guinée, elle a reconnu un cube de terrain plus élevé, pouvant être exploité avec profit. Dès que ces pourparlers auront pris corps, nous vous réunirons en assemblée générale extraordinaire, pour vous en soumettre les résultats.

Messieurs, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice .1911.

Nous avons porté au compte de Profits et Pertes, toutes les dépenses et dépréciations afférentes à l'exercice 1911, et ce, pour vous permettre une plus nette compréhension de notre bilan, néanmoins, comme nous n'avons pas été en exploitation régulière, il ne nous paraîtrait pas logique de laisser subsister un compte de Profits et Pertes débiteur, dont la presque totalité représente du reste les dépréciations faites par nous aux postes d'actif immobilisés et ne correspond pas, par conséquent, à des dépenses réellement effectuées ; nous vous demandons donc l'autorisation de clore ce compte et d'en virer le solde au compte Frais de premier établissement, en passant l'écriture au 31 décembre 1912. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous procéderions de même pour l'année 1912, c'est-à-dire que nous porterions toutes les dépenses afférentes à cet exercice à un nouveau compte de Profits et Pertes, dont nous vous demanderions, à la prochaine assemblée générale, d'autoriser également le virement au compte de Frais de premier établissement.

MM. les commissaires des comptes vous donnent, dans leur rapport qui va vous être lu, tous les détails nécessaires sur l'ensemble des comptes soumis à votre approbation, nous ne jugeons donc pas utile de nous étendre davantage sur ce point.

Au cours de l'exercice 1912, notre président, M. Chaigneau, très absorbé par les autres affaires dont il a la responsabilité, n'a pas cru pouvoir continuer ses fonctions d'administrateur, étant dans l'impossibilité de consacrer à notre compagnie toute l'attention désirable. Nous ne pouvons vous demander de lui donner un quitus final que lors de l'assemblée générale qui aura à connaître les comptes de l'exercice 1912, mais nous tenons dès à présent à lui exprimer tous les regrets que nous a causés sa détermination et à lui adresser, en votre nom, nos plus sincères remerciements pour le précieux concours qu'il a bien voulu nous apporter.

Messieurs, l'article 22 des statuts de votre société prévoit qu'à l'expiration des six premières années, le conseil d'administration sera renouvelé en entier ; ce conseil ayant été nommé par l'assemblée générale du 5 décembre 1906, à partir de laquelle notre société a été définitivement constituée, les six premières années, d'existence de la Compagnie ont donc expiré le 5 décembre courant et nous avons, pour nous conformer aux statuts, à vous demander de vouloir bien nommer un nouveau conseil en renouvellement de l'ancien. Nous vous rappelons que ce conseil nouveau se renouvellera ensuite chaque année sur un nombre suffisant de membres pour que la durée des fonctions de chaque administrateur ne soit pas de plus de six années. :MM. Famin, Drosso, Gaillochet, Morel, Wuillaume [*sic* : *Villiaume*] et Vincent, qui composent actuellement votre conseil d'administration, sont rééligibles et se représentent à vos suffrage.

Comme il est de jurisprudence que les six années du mandat d'administrateur se comptent, non pas jour par jour, mais de l'assemblée conférant le mandat à l'assemblée le renouvelant, votre conseil a pu, valablement, faire depuis le 6 décembre dernier, les actes de gestion ordinaire.

Nous n'avons, au reste, pas eu à engager la société depuis cette date et nous nous sommes bornés à l'expédition des affaires courantes. Pour la bonne règle, nous vous signalons cette gestion intérimaire en vous priant de l'approuver.

Nous vous demandons, encore, de vouloir bien donner à votre conseil nouveau, l'autorisation prévue par l'article 29 des statuts de passer, soit pour eux-mêmes, soit pour le compte des sociétés dont ils sont administrateurs, tous traités et marchés avec la Compagnie minière de Guinée. Aucune opération nécessitant une mention spéciale n'a été faite au cours de l'exercice 1911.

Enfin, nous vous rappelons que vous avez à nommer deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1912. et que MM. Cadoré et Lézian, commissaires sortants, sont rééligibles.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1911

1.759.980 08

---

Compagnie minière de Guinée  
[Projet de fusion avec la Cie des mines de Siguri]  
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1913)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire officieuse pour le 20 juin, afin de prendre connaissance d'une communication du conseil d'administration.

---

Redevances sur le produit des mines  
(Budget local de la Guinée française, 1914, p. 15)

La Société des Dragages du Tinkisso et la Société minière de Guinée ayant interrompu leurs travaux, les redevances à percevoir en 1914 ont été calculées seulement, d'après les résultats obtenus en 1912 par la Société des Mines de Siguri, dans son essai d'exploitation de la colline de Fatoya.

---

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
Compagnie minière de Guinée  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 janvier 1914)

Les comptes de l'exercice 1912 se soldent par une perte de fr. 29.165. Le conseil d'administration a annoncé qu'il s'occupait de la fusion projetée avec les Mines de Siguri. Cette dernière société, après avoir ramené son capital de 1.750.000 à 875.000 fr., va l'augmenter de fr. 500.000.

---

Compagnie minière de Guinée  
(*Paris-Capital*, 15 janvier 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu, le 30 décembre dernier, sous la présidence de M. Gaillochet, président du conseil d'administration.

Du rapport lu à cette réunion, il résulte que, pendant l'exercice écoulé, l'activité industrielle a été nulle, tous les efforts ayant été consacrés à la mission de prospections envoyée sur Fatoya par la Compagnie des Mines de Siguiiri. D'après les communications de cette mission, la réserve de minerai à travailler serait d'environ 900.000 mètres cubes.

Les comptes de l'exercice se soldent par 29.105 francs d'excédent de dépenses, somme qui sera reportée en 1913, au début du compte « Frais de premier établissement ».

---

9 février 1914 : arrêté administratif de la colonie interdisant l'exploitation, comme contraire aux droits des indigènes.

---

Mines de Siguiiri\* et Compagnie minière de Guinée  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juin 1914)

La Compagnie des mines de Siguiiri, et la Compagnie minière de Guinée ont réuni le 20 juin 1914 leurs actionnaires en assemblées extraordinaires officieuses, à Paris. Les actionnaires présents ont été mis complètement, au courant des difficultés soulevées aux Compagnies par l'administration de la colonie de la Guinée qui a, sans aucun droit, brusquement, fait arrêter les travaux de la colline de Fatoya et veut interdire maintenant en Guinée, même sur les permis d'exploitation par dragages, tout autre mode d'exploitation que par puits et galeries souterraines.

Fortes de leur droit, de leurs travaux faits au grand jour depuis 6 ans et contrôlés par les agents techniques de service des mines, des encouragements qui leur ont été prodigués par l'administration de la colonie, les Compagnies se pourvoient devant le Conseil du contentieux et porteront, ensuite, s'il le faut, l'affaire devant le Conseil d'État. Les Compagnies comptent se pourvoir en indemnités.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1917)

L'assemblée générale des actionnaires convoqués pour le 22 décembre, n'a pas été tenue, le quorum n'étant pas atteint.

En conséquence, une deuxième convocation aura lieu ultérieurement.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 19 janvier 1918, p. 27)

L'assemblée générale du 22 décembre 1917 a pris connaissance des résultats de l'exercice 1916 qui a été marqué par une inactivité absolue au point de vue minier par suite de l'instance actuellement en cours contre la décision du gouvernement de l'Afrique occidentale française qui a arrêté les travaux. La question a été portée devant le Conseil d'Etat qui n'a pas encore statué. Comme pour l'exercice précédent, la situation financière se borne à enregistrer les dépenses nécessitées par la vie sociale et par l'entretien des constructions et du matériel en Guinée. Le matériel de transport fluvial a été cédé récemment à une compagnie coloniale française de la Guinée, le

chemin de fer de Conakry au Niger. donnant une voie plus économique de pénétration. Le compte de Profits et pertes figure au bilan pour 18.052 fr. Il comprend les dépenses des exercices 1913-1914, diminuées du profit réalisé en 1915 ainsi qu'au cours de cette année, du fait de l'encaissement des intérêts sur les valeurs disponibles, profit qui, l'an passé, atteignait 20.575 francs, montrant cette année une diminution de 2.523 francs.

---

L'or en Guinée française.  
(*Bulletin de l'Agence générale des colonies*, juin-juillet 1920)

[986] Les gisements alluvionnaires sont représentés par des couches de un à deux mètres d'épaisseur situés au fond de certaines vallées à des profondeurs atteignant parfois trente mètres. Ces couches sont formées de détritiques argileux et sableux provenant de l'érosion des affleurements filoniens.

La Compagnie minière de Guinée a essayé d'exploiter à l'aide de puissants excavateurs trois couches aurifères superposées dans la vallée de Kobako. Cet essai a été interrompu après une production de 2.235 grammes d'or.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mars 1922, p. 80)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, le 17 janvier, en assemblée ordinaire. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1920, faisant ressortir un solde débiteur de 6.505 fr. 15.

Au cours de cet exercice, dont le bilan se totalise, tant à l'actif qu'au passif, par une somme de 1.751.370 fr. 18, il n'a été effectué que les dépenses nécessaires pour assurer l'existence de la société, dont le recours est actuellement en instance devant le Conseil d'État.

M. Drosso, administrateur sortant, a été réélu, et MM. Laffitte et Lezian nommés commissaires des comptes.

---

AEC 1922-183 — Cie minière de Guinée<sup>8</sup>, 41, rue du Général-Foy, PARIS (8<sup>e</sup>).  
Capital. — Sté. an., f. le 5 déc. 1906, 1.750.000 fr. en 17.500 act. de 100 fr. ent. lib.  
Objet. — Recherche, en Guinée fse, des minerais aurif., diamant., des pierres précieuses.

Conseil. — MM. C[onstantin] Drosso [Cie industrielle du platine], H. Gaillochet [Bq Chopy et Gaillochet, Ass. Le Secours], L[éopold] Morel, M[axime] Villiaume [officier d'artillerie, prospecteur], [André] Vincent [Comptoir Lyon-Alemand].

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
COMPAGNIE DES MINES DE SIGUIRI  
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1922)

---

<sup>8</sup> Cette société n'ayant pas répondu à notre demande de renseignements, la notice ci-dessus est la reproduction de celle qui a paru dans notre édition précédente.

Le 9 février 1914, les travaux de la Compagnie des mines de Siguiri et de la Compagnie minière de Guinée avaient été interrompus par un arrêté administratif de la colonie interdisant l'exploitation, comme contraire aux droits des indigènes. Depuis cette époque, ces compagnies avaient déféré cette décision aux tribunaux et juridictions compétentes.

Le Conseil d'État vient d'annuler la décision d'incompétence prise par le Conseil du Contentieux administratif de la Guinée française le 23 septembre 1916, au sujet d'une demande en dommages-intérêts formée contre la colonie par la Compagnie des mines de Siguiri et la Compagnie minière de Guinée.

Ces compagnies sont renvoyées devant le Conseil du Contentieux administratif de la Guinée française qui statuera sur leur demande en dommages-intérêts.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
COMPAGNIE DES MINES DE SIGUIRI  
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1923)

Les assemblées ordinaires de ces sociétés ont eu lieu, sous la présidence de M. [Adolphe] de Chazoulière<sup>9</sup>, président du conseil d'administration. Les rapports et les comptes présentés par le conseil ont été approuvés à l'unanimité.

Compagnie minière de Guinée. — Le solde débiteur du compte de profits et pertes de l'exercice 1921 s'élève à 4.543 francs, faisant ressortir une diminution de 1.961 fr. sur l'exercice précédent, correspondant à la différence entre le montant des intérêts encaissés et les droits de timbre payés au fisc.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1924)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1922 présentent un solde créditeur du compte de profits et pertes de 1.066 francs 35.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> février 1924)

L'assemblée générale ordinaire du 15 janvier tenue sous la présidence de M. [Adolphe] de Chazoulière, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se traduisant, compte tenu du solde débiteur au 31 décembre 1921, par un bénéfice de 1.065 francs.

---

<sup>9</sup> Adolphe de Chazoulière (1870-1943), lieutenant de dragons, marié en 1906 à Geneviève Cloquemin fille d'un administrateur-directeur de la Compagnie générale transatlantique. Représentant (ou allié ?) de la Banque Chopy & Gaillochet. En janvier 1911, il appartient au premier conseil de La Bodera (mines de plomb argentifère dans la région de Guadalajara, en Espagne), puis devient administrateur délégué adjoint de la Franco-Wyoming Oil (1912), administrateur de la Compagnie commerciale de l'AEF (1913), de la Société industrielle d'impression et de tissus d'art (1914) et de la Huelva Copper and sulfur Mines (réélu en 1920), président de la Cie minière de Guinée et de la Compagnie des mines de Siguiri, administrateur de la société Aux fabriques d'Aubusson (1923). Il est aussi commissaire aux comptes des trois Secours (assurances)(réélu en 1923).

M. L[éopold] Morel, administrateur sortant, a été réélu.

Dans son rapport, le conseil expose que la situation du procès engagé contre le Gouvernement de l'A. O. F. n'a pas varié au cours de l'exercice. La sentence du conseil du contentieux est attendue pour les premiers mois de 1924.

---

La Flibuste coloniale  
Mines guinéennes  
(*Les Annales coloniales*, 19 avril 1928)

*Le Merle* signale une poussée éruptive sur deux sociétés, tristes laissés pour compte de feu le général Famin. Ce sont les Mines de Siguiri et la Minière de Guinée ; elles végétaient toutes deux, il y a quelques mois, autour de 40 fr. chacune, et, comme dit Salomé, ça ne vaut pas plus.

Mais un hardi prospecteur des colonnades de la Bourse est venu chanter les louanges du titre, d'où grimpette. à 125 fr. et 70 des gogos n'ont pu obtenir de papier.

On raconte sous le manteau que les revendications formulées par ces deux sociétés auprès du Conseil d'État seraient sur le point d'aboutir. Nous n'en croyons rien, dit le Merle, car cette instance, qui dure depuis très longtemps, n'a aucune chance d'être accueillie favorablement par cette juridiction suprême.

Des surprises fâcheuses sont à craindre, ajoute notre confrère, car la descente est souvent vertigineuse.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE ET COMPAGNIE DES MINES DE SIGUIRI  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> janvier 1930, p. 5)

Ces sociétés convoquent leurs actionnaires p. le 11 janvier p. proposer la dissolution des deux sociétés à la suite d'un arrêté du Conseil d'État.

---

Sur le tapis vert des conseils d'administration  
COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 11 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 ne comportant que des dépenses administratives, l'exploitation étant arrêtée depuis plusieurs années.

Une assemblée extraordinaire et une assemblée de porteurs de parts qui devaient se tenir ensuite n'ont pu délibérer valablement et ont été reportées à une date ultérieure.

---

GUINÉE FRANÇAISE  
COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE ET COMPAGNIE DES MINES DE SIGUIRI  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1930, p. 260)

La Cie minière de Guinée avait procédé, comme l'expose le rapport du conseil, jusqu'à la fin de 1912 à de nombreuses missions de prospections et d'essais d'exploitation. Elle avait exécuté ces travaux dans la plus étroite alliance avec la Cie des

mines de Siguiri dont les permis s'enchevêtraient avec les siens. À la fin de 1912, le cube draguable reconnu sur le Kobako était important, mais les travaux d'essais de débouillage avaient démontré la nécessité d'une étude approfondie du problème, étant donné la nature argileuse des terres aurifères.

C'est pourquoi, dès 1913, les deux Cies s'étaient entendu pour mettre en commun leur matériel et envoyer une mission destinées à préparer l'exploitation industrielle du gîte de Fatoya, appartenant à la Cie de Siguiri, gîte de surface reconnu immédiatement exploitable.

La mission de 1913 avait obtenu un plein résultat et, au début de 1914, la Cie de Siguiri faisait une augmentation de capital destinée à acheter le matériel d'exploitation nécessaire ; en même temps, la Minière de Guinée envisageait la réunion d'assemblées extraordinaires pour décider la fusion, lorsqu'en février 1914 intervenait l'ordre brusque d'arrêter les travaux, ordre qui a nécessité p. les 2 Cies le recours au Contentieux qui vient de se clore par un échec, suivant arrêt du Conseil d'État rejetant la requête présentée par la Cie minière de Guinée et accordant aux Mines de Siguiri une indemnité de 50.000 fr. seulement.

La dissolution de ces deux sociétés a été votée dernièrement.

---

Sur le tapis vert des conseils d'administration  
COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1930)

La Compagnie minière de Guinée vient d'être déclarée en faillite par le tribunal de la Seine.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DE GUINÉE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1930, p. 767)

Cette société, au cap. de 1,75 MF, dont le siège est à Paris, 41, r. du Général-Foy, vient d'être dissoute. M. Piston, 67, r. de la Victoire, à Paris, a été nommé liquidateur.

---